CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

Compte rendu de la séance du 25 mars 2025

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 25 mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures treize, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 12 mars deux mille vingt-cinq qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent. e. s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

Absent·e·s ayant donné pouvoir :
Gauthier CARON-THIBAULT a donné pouvoir à Catherine TRONCA
Audrey PULVAR a donné pouvoir à Boris JAMET-FOURNIER
Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir à Dorine BREGMAN
Véronique LEVIEUX a donné pouvoir à Ariel WEIL pour une partie de la séance
Raphaëlle RÉMY-LEULEU a donné pouvoir à Amina BOURI

Arrivée de Véronique LEVIEUX vers 20 h
Arrivée de Jimmy BERTHÉ à 20 h 57
Interruption de séance de 21h49 à 21h51

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 13.

Ordre du jour

COMMUNICATION DU MAIRE

Communication sur les suites du CDEN concernant les fermetures de classe

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2025 PC 04 Désignation du secrétaire de séance

2025 PC 09 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

2025 PC 02 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 5 novembre

2025 PC 06 Avis du le Compte de gestion 2024 de l'État spécial du secteur de Paris Centre

2025 PC 07 Adoption du compte administratif de l'État spécial du secteur Centre pour l'exercice 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2025 DAC 53 Subvention (500.000 euros) au titre d'un projet de festival et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e)

2025 DAC 251 Subventions (10 550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DAC 291 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Le Garrec au 4 place du Louvre, à Paris 1er.

DAC 346 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

2025 DU 39 Dénomination rue Marie de France (1er).

2025 DU 90 Dénomination rue Michel Blanc (3e).

2025 DAE 13 Subventions et avenants (1 440 000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

2025 DAE 84 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25 322 935 euros

2025 DASCO 18 Collèges publics parisiens — Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros).

2025 DFPE 81 Subvention (6 733 046 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (10e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant

2025 DFPE 108 Subvention (30 652 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale sise 8/10, rue François Miron (4e).

2025 DFPE 124 Subvention (62 162 €) et conventions avec l'association « Crescendo » (11e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation pour trois établissements d'accueil de jeunes enfants.

2025 DFPE 130 Convention de mise à disposition partielle d'agents des Caisses des écoles auprès de la DFPE — Service Paris Familles

2025 DEVE 1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.

2025 DEVE 2 Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) et l'Établissement Public Paris Musées.

2025 DLH 18 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par ELOGIE-SIEMP.

2025 DLH 76 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.

2025 DLH 91 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DLH 106 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme..

2025 DPE 8 Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet ».

2025 DSOL 27 Subventions (111 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

2025 DSOL 30 Subventions de Fonctionnement et d'investissement (481 480 €) à 12 Associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion

2025 DSOL 69 Subventions d'investissement (288 240 euros) avec 4 associations dans le cadre du Budget participatif et du plan d'investissement dédié à l'amélioration des locaux d'activités des CS et des EVS. Conv.

2025 DU 25 Abords de la Cathédrale Notre-Dame — Signature d'un État Descriptif de Division en Volumes et d'une convention de transfert de gestion (Paris Centre).

2025 DU 78 Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Marais (Paris Centre) et du 7e — Révision — Lancement de la procédure.

2025 DVD 42 Rénovation du parc de stationnement Saint-Martin (3è), transformation du parc de stationnement Passage des Récollets (10è) en Vélostation et exploitation de l'ensemble — Convention de DSP avec INDIGO

VŒUX

VPC 2025 08 Vœu déposé par le groupe Républicains et libéraux relatif à l'arrêt de l'accueil des consommateurs de crack au CAARUD rue de Cléry

QUESTION AU MAIRE

QPC 2025 01 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Martine Figueroa relative

aux nuisances engendrées autour du CAARUD, rue de Cléry.

VŒUX

VPC 2025 10 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à la persistance de ventes « à la sauvette » Rue Rambuteau/Rue Saint Martin

VPC 2025 11 Vœu sur proposition d'Ariel Weil et des élus Paris en Commun de Paris Centre, relatif à la transformation d'une partie des locaux de la Bourse du Travail en logements sociaux et en centre d'hébergement d'urgence

VPC 2025 12 Vœu présenté par les élus Paris en Commun de Paris Centre, relatif au projet de fermeture du service de radiologie et d'imagerie cardiaque du centre de santé Réaumur

VPC 2025 13 Vœu présenté par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Pan Yuliang.

VPC 2025 14 Vœu présenté par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jean Dinh Van.

VPC 2025 15 Vœu présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Union Capitale, relatif aux décorations en plastique sur les façades des commerces parisiens.

VPC 2025 17 Vœu présenté par le groupe écologiste du Conseil du Premier secteur relatif à l'expulsion des jeunes mineurs isolés de la Gaité Lyrique (3e arr) déposé par Corine Faugeron et Jacques Boutault co-président.es du groupe écologiste.

COMMUNICATION DU MAIRE

Communication sur les suites du CDEN concernant les fermetures de classe

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose que l'on commence. Pardonnez-nous pour ce petit retard à l'allumage qui permet à tous les élus de venir et de s'installer pour quelques-uns qui sont en chemin. Je propose que l'on commence par deux communications très brèves, l'une concerne les développements des derniers jours concernant les fermetures de classes envisagées, puisqu'il y a eu un Conseil Départemental de l'Éducation nationale jeudi dernier, fort mouvementé. Je propose que Karine en dise quelques mots. Vous avez par ailleurs pu

remarquer que nous avons publié hier un communiqué de presse en synthèse pour ce Conseil. Karine en dit tout de suite quelques mots.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Bonsoir à toutes et tous, bonsoir cher public, bonsoir chers collègues. Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil de secteur, nous avions voté à l'unanimité un vœu contre la fermeture massive de classes à Paris Centre, 15 classes étaient alors menacées de fermeture.

Entre temps, nous nous sommes mobilisés au côté des communautés scolaires, lors du Comité technique, les 3 députés de Paris Centre ont accepté de signer un courrier transpartisan sur la proposition du Maire et 13 pétitions ont réuni plus de 5500 signatures contre ces fermetures. Jeudi dernier, j'étais au côté des directeurs et directrices, enseignantes et enseignants, parents d'élèves, qui ont pu être entendus en audition au rectorat le 20 mars, c'était donc le Conseil Départemental de l'Éducation nationale, le Maire a ensuite pu pendant le CDEN défendre la richesse et la diversité de nos écoles publiques et de leurs classes en danger.

Suite à ces mobilisations, on peut vraiment saluer la mobilisation des parents d'élèves et des communautés scolaires, pour nous c'est un vrai soulagement de voir l'annulation de fermetures de classes pour l'école maternelle Turenne qui a le pôle d'enseignement Jeunes Sourds et pour l'école élémentaire Vertus, une école d'excellence avec un programme bilingue anglais, mais également d'inclusion d'enfants allophones. Nous nous en réjouissons. Nous nous réjouissons également du moratoire de la suppression des décharges des directions et nous saluons la mobilisation de l'association des Directeurs de Paris Centre, l'ADEP Centre, qui était présente lors du dernier Café du Maire, je ne sais pas si vous étiez là. Pour rappel, cela aurait touché trois écoles et aurait entraîné la suppression de trois postes d'enseignants.

Toutefois, 13 classes restent menacées de fermeture, pour nous ce sont toujours des mesures disproportionnées, comptables, qui ne tiennent pas compte de la réalité du terrain et de la nécessité d'avoir des classes à effectifs limités pour pouvoir inclure. Je ne peux m'empêcher de penser et de citer l'école Saint-Martin avec le dispositif Autisme, évidemment, il n'est pas possible d'inclure des autistes avec des moyennes de 28 par classe. Également, cela ne tient pas compte des dynamiques locales des écoles sur les projets linguistiques ou des programmes éducatifs spécifiques qui est touchée, ou le programme novateur Cap Maternelle. Paradoxalement, ce sont des programmes que nous avons élaborés avec l'Éducation nationale qui sont autosabotés.

Nous allons bien sûr continuer à défendre ces classes, les richesses de nos parcours scolaires dans les écoles publiques de Paris Centre et nous espérons vraiment obtenir des révisions de fermeture lors du dernier Comité technique qui aura lieu en juin.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine, merci à ce Conseil. Je rappelle que nous avions voté dans ce Conseil à l'unanimité, je remercie l'ensemble des élus, un vœu demandant une suspensiondes fermetures envisagées sur ces classes. On a été partiellement entendu puisqu'en effet deux annulations de fermetures prévues ont été prononcées dans les derniers jours par le rectorat, mais on continue en espérant en obtenir encore davantage.

Un tout petit point pour annoncer les résultats de la votation citoyenne. Il y avait une votation citoyenne à Paris et à Paris Centre ce dimanche, vous avez vu dès lundi matin la publication de l'ensemble des résultats à l'échelle parisienne et sur tous les réseaux sociaux de Paris Centre. Je le dis ici très rapidement, la participation s'est élevée à 4,33 % pour Paris Centre, un peu au-dessus de la participation parisienne de 4 % environ. Les réponses ont été, pour la question parisienne sur les rues végétales, favorables à quasiment 70 % pour les habitants de Paris Centre, soit au-dessus de la moyenne parisienne qui était à 66 % pour tout Paris. Pour la question qui ne concernait que Paris Centre et qui portait sur l'Ile de la Cité, le vote a été favorable à un peu plus de 70 %. Je vous renvoie aux différents réseaux sociaux de la Mairie de Paris Centre et aux élus en charge, Boris JAMET-FOURNIER en charge de la participation citoyenne si vous voulez plus de détails, de ventilation par arrondissement ou par autre méthode, et à Florent GIRY qui va engager dans les prochaines semaines un travail d'identification des rues qui seront concernées par ce dispositif, il y en a déjà un certain nombre en cours de préparation en dehors de la votation.

Je le dis en début de Conseil avant que l'on commence à proprement parler, j'ai des annonces de calendrier. C'est déjà trop tard puisque l'on a rendu hommage hier à Arnaud BELTRAME dans le jardin qui porte son nom à la caserne des Minimes comme tous les 24 mars.

Il y avait hier soir une réunion publique qui concernait l'aménagement de la rue Poissonnière le long du Grand Rex. Je renvoie à Florent Giry et au compte rendu qui sera évidemment sur notre site d'ici quelques jours.

Une plantation aura lieu le 1er avril, ce n'est pas un poisson, sur la place Mireille dans le cadre de l'aménagement de la rue de Richelieu, également le square Louvois.

Je vous rappelle une cérémonie qui est assez exceptionnelle, puisque ce n'est pas tout le temps que l'on a le 80e anniversaire de la remise de la Croix de la Libération à la Ville de

Paris. Cette cérémonie aura lieu sur l'esplanade des Villes-Compagnons-de-la-Libération qui est sur le quai Henri IV au-dessus du tunnel. C'est l'esplanade où l'on fait chaque année une commémoration, c'était déjà le cas le 24 août pour le début des cérémonies de la libération de Paris.

Le 6 avril, dans le cadre du Marais chrétien qui a commencé la semaine dernière, avec Benoîte nous avons donné le lancement, l'inauguration du pavage du chemin de Compostelle, qui s'est déployé dans tout Paris. Je remercie les Conseils de quartier, je vois un certain nombre de présidents et présidentes, de représentants ici ce soir, qui ont participé au financement de la pose des marques de ce chemin de Compostelle.

Le 11 avril, ce sera la dénomination, votée lors du Conseil de Paris Centre, de la passerelle Jim Morrison qui enjambe le bassin de l'Arsenal.

Le 13 mai, je crois que la date est enfin ferme, sera à la fois la date annuelle de commémoration spécifique à l'École des Hospitalières Saint-Gervais et également cette année la cérémonie de dénomination de la rue Milo Adoner.

Je vous donne la date pour que vous puissiez l'inscrire dans vos petites tablettes. De même que toutes les dates qui seront avant le prochain Conseil de Paris Centre. Le 18 mai, les Foulées de Paris Centre, la grande course des familles. Évidemment, nous allons relayer tout cela auprès des écoles, des familles, mais je vous encourage à déjà leur dire, c'est une course très joyeuse, une des rares courses, peut-être la seule, qui soit spécifiquement dédiée aux familles, entièrement sur les quais bas qui seront dédiés à cet évènement pour une partie de la journée.

Le prochain Conseil de Paris Centre se tiendra le mardi 20 mai, le suivant sera le mardi 17 juin.

Le prochain Conseil de Paris, je ne vous donne pas toutes les dates, mais celui qui suit ce Conseil de Paris Centre, aura lieu du 8 au 11 avril.

Voilà les dates principales, mais je vous renvoie évidemment aux lettres d'information de Paris Centre. J'imagine que si vous êtes dans la salle, c'est que vous êtes tous abonnés. Si vous ne l'êtes pas, ou si vos voisins ne le sont pas, pensez à les faire s'abonner ou à nous suivre sur les réseaux sociaux.

Nous commençons ce Conseil avec l'énoncé des pouvoirs.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2025 PC 04 Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je ne vois pas Christel qui devait être secrétaire de séance. On suit l'ordre, ce sera Catherine TRONCA si vous en êtes d'accord. C'est la première délibération, il n'y a pas d'objections, pas de votes contre, ni d'abstentions ?

Catherine TRONCA est secrétaire de séance.

Ariel WEIL annonce les pouvoirs et les absences.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de voter comme à chaque séance, je ne reviens pas sur notre regret de ne pas avoir toutes les délibérations à l'avance, l'approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence. Il y avait 2 ou 3 délibérations dans ce cas. Comme la dernière fois, je n'ai pas inscrit à l'ordre du jour les délibérations qui sont tombées hors de la période hors délais, c'est-à-dire trop tard même pour être considérées dans la procédure d'urgence. Elles ne seront pas débattues ici, c'est dommage, mais elles feront l'objet de débats en Conseil de Paris.

Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 PC 02 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 5 novembre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du mardi 5 novembre 2024. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Martine FIGUEROA.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je m'abstiens, car quand je le relis, je n'ai pas de souvenir. Je suis incapable de valider un PV dont je ne peux pas me souvenir. C'est un peu lointain pour moi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On va essayer de réduire les délais. Je vous propose de valider. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je signale que le procès-verbal de la séance du 28 janvier a été adressé aux présidents de groupe ou le sera dans quelques jours, on le votera au prochain Conseil. On me dit que les présidents de groupe ont reçu dans les derniers jours le procès-verbal, avez-vous pu le consulter ? Non. Est-ce que vous voulez qu'on le vote au prochain Conseil ? On vous laisse un Conseil de plus et on le votera, mais je vous engage à le lire dès maintenant, comme cela, ce sera encore frais.

Compte de gestion et compte administratif 2024 de l'état spécial d'arrondissement

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose que l'on commence avec les délibérations propres, on l'a déjà fait, mais on continue avec les délibérations propres, avec l'avis sur le compte de gestion 2024 de l'état spécial d'arrondissement. Il s'agit du budget spécifique, propre, de l'arrondissement, des arrondissements en l'occurrence pour nous, mais évidemment pas le seul budget que l'on mobilise. Vous savez que l'on a une présentation dans ce Conseil des investissements localisés, des investissements d'intérêt local au budget parisien, mais discutés et élaborés avec nous. Ce soir, nous discutons de l'état spécial d'arrondissement et nous adoptons le compte administratif pour 2024, les comptes sont clôturés.

Comme il est de tradition, je dis quelques mots et je m'en vais pour vous permettre de voter en toute tranquillité en mon absence. J'en dis quelques mots, et je laisserai la parole à Luc FERRY, en charge de la qualité du service public, de l'occupation des bâtiments et des finances. Je salue la très bonne exécution budgétaire de notre budget.

Selon mes instructions, on a une montée en puissance très significative puisqu'entre 2020 et 2024, on est passé de 61 % à 68 % en 2022, à 77 % en 2023, et à 85 % en 2024

d'exécution budgétaire. C'était mes instructions, cela a été plus dur en sortie de COVID, les années où il y avait encore des restrictions sur l'espace public, sur les travaux, mais petit à petit nous sommes à un taux d'exécution budgétaire extrêmement élevé. Ce n'est pas toujours évident, cela veut dire que l'on fait ce que l'on a voté dans notre budget l'année dernière, mais avec une petite contrepartie, qui est que nous avons un report de crédit, c'est mécanique, qui est plus faible pour 2025, donc en 2025 ce sera notre problème, on maintiendra un taux d'exécution élevé, encore plus élevé peut-être, mais on peut encore aller jusqu'à 100 %, mais on aura moins de report.

C'est tout ce que je voulais dire, pour le reste je ne commente pas et laisse Luc FERRY le faire.

Ariel Weil quitte la salle [time code 00.14.03]

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Madame la Présidente de la séance, chers collègues, cher public, on ne va pas s'étendre sur le sujet, je crois qu'il est important de signaler que l'objectif que l'on s'était fixé en début de mandat était de mieux employer les dotations faites par l'Hôtel de Ville et que l'on ait moins de reports libres d'emploi en fin d'année, c'est le cas. Je vais commencer par le compte de gestion puisque c'était dans l'ordre des délibérations.

Le compte de gestion, c'est la dotation globale que l'on a eue, on retire tout ce qui a été exécuté. Vous savez qu'il y a trois types de passation comptable des opérations. Il y a la dotation en elle-même. Il y a les dépenses mandatées et exécutées : on a conclu le marché et on a réglé la prestation. Il y a les dépenses mandatées, mais pas encore exécutées, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été réglées. Enfin, il y a les reports libres d'emploi qui n'ont été ni mandatés ni exécutés : c'est ce qu'il nous reste en fin d'exercice qui n'a pas eu d'affectation, qui n'a pas été réglé, et qui est reporté sur l'exercice suivant, sur l'état administratif suivant, on n'est pas une entreprise.

La conclusion de la gestion pour 2024 : on avait une dotation au titre de l'exercice 2024 de 10 770 636 euros. On a exécuté, donc mandaté, réglé, comme je vous l'expliquais, 9 144 141 euros. Il reste donc 1 625 494 euros, dont une partie a été déjà mandatée, c'est-à-dire que l'on sait que l'on va le régler, et une partie qui est le report libre d'emploi, c'est-à-dire pas mandaté, pas affecté, et donc pas exécuté, pas payé. Ce report s'élève à 682 960 euros, on voit clairement que l'on a rempli nos objectifs de faire diminuer ces reports libres d'emploi, puisque l'on nous donne un budget, autant l'utiliser au bénéfice de notre collectivité de Paris Centre. Les reports non libres : 943 533 euros, c'est-à-dire qu'ils sont déjà engagés.

On voit qu'en 2021, globalement, les reports s'élevaient à 4 534 749 euros, c'était énorme. En 2024, on arrive à 1 626 494, on est sur notre objectif, ce qui veut aussi dire que l'année prochaine on aura moins de report libre d'emploi, moins de sommes à ajouter à la dotation de l'Hôtel de Ville, mais l'important est que cet argent soit bien utilisé.

Je soumets au vote le compte de gestion et le compte administratif d'état spécial de Paris Centre, qui ont été regroupés parce que c'est la même mécanique. Je vous laisse officier pour valider ces chiffres. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Vos commentaires.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci Karine, merci Luc FERRY pour cette présentation de l'utilisation du budget alloué à la Mairie de Paris Centre. Ce que vous dites, c'est qu'il y avait trop d'argent les années précédentes, et que là on se satisfait d'avoir toujours autant d'argent et de l'utiliser entièrement. Sauf que vu le niveau de la dette à Paris, on se dit qu'une autre solution aurait été de diminuer le budget alloué à la Maire de Paris Centre ou à d'autres projets. Je pense que c'est un vrai enjeu, le niveau de la dette à Paris aujourd'hui, et malheureusement la réponse n'est pas d'utiliser davantage le budget, mais de le résoudre.

Ensuite, on n'est pas complètement d'accord sur le fait qu'il soit bien utilisé. On a souvent eu l'occasion de débattre sur certains sujets sur lesquels on vote régulièrement contre, pour cette raison nous ne souhaitons pas valider cette utilisation du budget. Merci.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Est-ce que peux apporter une précision ?

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Jacques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Les Écologistes voteront le budget.

Pour répondre à mon collègue, je dirais que le non emploi des lignes budgétaires sur une année budgétaire ne signifie pas que l'argent n'est pas dépensé, c'est juste une question d'inscription. En général, les budgets sont au bout du compte dépensés quasi entièrement.

Très franchement, je ne pense pas que ce soit une bonne idée de priver les habitants de Paris Centre de moyens d'améliorer leur qualité de vie, de leur venir en aide, de faire de la qualité alimentaire dans les cantines, d'aménager les trottoirs, de faire vivre une administration qui a des moyens de travailler. Priver les habitants de Paris Centre de ces moyens ne me semble pas une très bonne idée.

Nous désapprouvons votre point de vue, vous l'avez compris.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, Jacques. Luc, tu veux répondre.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Juste une précision sur la dette. La dette de Paris se règle au niveau de l'Hôtel de Ville et pas au niveau des mairies d'arrondissement. L'Hôtel de Ville nous accorde une dotation, il est, je pense, de notre responsabilité de bien l'utiliser.

Vous faisiez remarquer que vous n'étiez pas forcément satisfait de son utilisation, mais en tout cas cette dotation doit être accomplie, exécutée, au bénéfice de notre collectivité, et la dette de l'Hôtel de Ville se règle à l'Hôtel de Ville.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

On peut se réjouir qu'une partie du budget soit redirigée sur mes délégations qui sont les écoles, c'est vraiment de l'argent qui sert tous les jours à tous les habitants, comme le disait Jacques.

On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Merci.

On peut appeler Ariel pour qu'il revienne.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

Ariel WEIL rentre en salle (time code 00.22.37).

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. On peut passer à la deuxième partie de ce Conseil consacrée aux projets qui nous sont soumis pour avis, c'est-à-dire les délibérations qui nous concernent, mais qui seront ensuite débattues en Conseil de Paris dans 10 jours.

Nous commençons comme toujours selon l'ordre alphabétique des directions avec les Affaires Culturelles et avec Benoîte LARDY, adjointe en charge de la culture, et par le Théâtre de la Ville, la DAC 53.

DAC 53 (titre ??) Attribution d'une subvention (500 000 euros) à l'association Théâtre de la Ville

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Bonsoir à tous et à toutes. Il s'agit de la DAC 53, il nous est demandé notre avis concernant l'attribution d'une subvention de 500 000 euros à l'association Théâtre de la Ville, théâtre Sarah Bernhardt, pour le festival qui cette année va s'appeler Place en Réseau à la place de Festival de la Place. Pourquoi ? Parce que ce festival se déroulera non pas sur une place, mais sur plusieurs places et qu'il y aura, vu le nom, une différence par rapport aux années précédentes.

Nous avions voté l'année dernière et l'année d'avant 500 000 euros également, il n'y a pas de modification sur la somme. La différence, c'est qu'il y aura non seulement des spectacles, mais aussi beaucoup d'ateliers d'apprentissage et de pratique notamment pour les jeunes.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'approbation de cette subvention de 500 000 euros.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. Pas de demande d'intervention ? Antoine.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

On va s'abstenir sur cette délibération qui est une illustration de ce que je disais à l'instant. Ce n'est pas le même budget, c'est le budget de l'Hôtel de Ville, mais quand on regarde les subventions allouées au Théâtre de la Ville, elles n'ont fait qu'augmenter ces dernières

années, alors que le budget total, quand on regarde les emplois du théâtre, ont à peu près stagné depuis 2019, la part de subventions de la Mairie dans le budget total a augmenté et est passée de la moitié du budget aux 2/3. Je trouve que cela pose un problème sur les ressources dont dispose le théâtre, il y a d'autres sources de financement qui figurent d'ailleurs dans les documents envoyés qui semblent moins utilisés ces derniers temps.

On veut garder un œil sur le dérapage budgétaire de la Ville, pour cette raison je pense qu'il faut faire un petit peu attention aux subventions allouées à certains projets.

On n'est pas fondamentalement contre, mais on veut garder un œil sur le dérapage budgétaire, donc on va s'abstenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, c'est très clair. Je précise que c'est un acompte sur une subvention 2025 dont le montant n'a pas encore été fixé. Je prends l'abstention, et l'on rediscutera du sujet quand on aura le montant total de l'année 2025. Le point est bien pris.

C'était donc la DAC 53. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui ne prend pas part au vote ? 1 dont j'ai le pouvoir. Qui vote pour ? Je vous remercie. Elle est adoptée. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DAC 251 Subventions (10 550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine concerne la lutte contre la discrimination et la mémoire. Ce sont les délégations de Yohann et c'est à ce titre qu'il va présenter la délibération DAC 251.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues, mesdames et Messieurs. Je suis très heureux de vous présenter comme chaque année cette délibération visant à soutenir 9 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir œuvrant au sein de nos arrondissements parisiens.

Leur engagement est essentiel pour perpétuer la mémoire des conflits du XXe siècle et honorer ceux qui ont combattu pour la liberté et les valeurs de notre République. Ces associations jouent un rôle fondamental dans l'organisation des cérémonies

commémoratives, mais aussi dans la transmission de l'histoire auprès des jeunes générations, elles participent activement à nos commémorations, notamment cette année qui voit déjà une mobilisation particulière autour des célébrations de la victoire sur la barbarie nazie et de la libération des camps.

Je tiens à remercier chaleureusement les présidents et les bénévoles de ces associations pour leur engagement sans faille, grâce à eux, le devoir de mémoire demeure vivant et actif dans notre ville.

Cette année encore, nous réaffirmons notre soutien à ces structures en maintenant les subventions au même niveau qu'en 2024. Ainsi, nous proposons d'attribuer 3 000 euros à l'ARAC, comité départemental de Paris présidé par Madame Arlette CIEUTAT que nous saluons, et spécifiquement à Paris Centre 800 euros au comité du Souvenir du 1e arrondissement présidé par Monsieur Didier BRUNET que nous saluons également, ainsi que 800 euros à l'ARAC 3e section présidée par Arlette CIEUTAT. Ces subventions leur permettront de poursuivre leurs missions et de continuer à accompagner les anciens combattants qui en ont besoin.

Je vous invite donc, chers collègues, à adopter cette délibération. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Yohann. Je pense pouvoir parler au nom de tout le monde pour dire qu'en effet Arlette CIEUTAT, Didier BRUNET, et l'ensemble des présidents des différentes associations sont présents à chaque commémoration, c'était encore le cas la semaine dernière pour les commémorations des accords d'Évian.

Je voudrais ici leur rendre hommage et je sais que je peux associer l'ensemble du Conseil sur ce sujet.

C'était donc la DAC 251. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DAC 291 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Le Garrec au 4 place du Louvre, à Paris 1er

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons dans le domaine de la mémoire avec un sujet qui nous tient à cœur depuis très longtemps, qui trouve enfin un aboutissement. Je suis très heureux puisqu'avec

Catherine TRONCA on y tenait, c'est l'hommage à un homme politique qui a travaillé dans le 1er arrondissement. Je sais que Catherine TRONCA comme le reste du Conseil y est très sensible. Nous rendons hommage par la DAC 91 à Alain Le Garrec. Catherine TRONCA présente cette délibération, si elle est d'accord.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Vas-y.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est l'aboutissement, je crois que l'on avait déjà voté un vœu dans ce Conseil, pour rendre hommage à Alain Le Garrec que je ne présente plus, qui était un élu du Conseil de Paris, un élu du 1er, le principal opposant au maire du 1er arrondissement qui a su exprimé son respect pour un adversaire farouche parfois, mais toujours républicain.

Alain Le Garrec est quelqu'un qui avait énormément d'engagements sur le plan associatif, sur le plan municipal, pour la justice sociale. Il avait été membre du Parti socialiste depuis 1976, il s'était engagé à 30 ans, conseiller de Paris de 1995 à 2008, amoureux de la chose publique, amoureux de l'intérêt général, connaissant parfaitement son quartier pour avoir déambulé, je sais que Martine FIGUEROA le sait aussi bien que moi, il connaissait son quartier par cœur, il y habitait depuis 1987 pour en avoir arpenté les bistrots, les ruelles.

Il était en permanence à l'écoute de chacun et notamment des plus défavorisés, dans le domaine en particulier du logement où il avait beaucoup travaillé, et même pour les places en crèches. Il avait rencontré beaucoup de gens dont Catherine TRONCA par les enfants, par le réseau de parents d'élèves du quartier du 1er arrondissement, et il était très attaché à ce réseau de parents.

Il a été ensuite président de la société d'économie mixte Centre, c'est-à-dire qu'il a été un artisan de la transformation du site que l'on appelle aujourd'hui la Canopée, du nouveau nouveau Forum.

Il avait été très engagé politiquement, y compris dans la campagne, il en a sans doute payé le prix puisqu'il était avec nous pendant la campagne, mais qu'il est décédé des suites du Coronavirus pendant la campagne des municipales de 2020.

Nous nous étions engagés à lui rendre un hommage sous la forme de l'apposition d'une plaque dans la mairie du 1er arrondissement. Après moult péripéties, cela n'a pas été si simple que cela, et alors que l'on est en train d'engager les discussions pour le classement

du bâtiment de la mairie du 1er arrondissement, nous voyons un aboutissement par cette délibération avec la pose d'une plaque, sans doute dans les prochains jours ou prochaines semaines.

Je vous propose que l'on en informe tous les conseillers et conseillères de Paris Centre pour que vous soyez à même de venir à cette cérémonie auprès de sa famille.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

La date est le 29 avril à 11 h. Je rajoute qu'Alain était un passionné qui aimait les gens et son quartier. Il avait une passion aussi, l'art mural. Il a fait renaitre la fresque en céramique qui était dans la résidence sociale de la rue Rambuteau qui, après un ravalement, avait disparu. Il y avait un petit bout de céramique qui était dans les gravats, la RIVP a soutenu la demande d'Alain et en 2018 cette fresque a réapparu, elle est superbe, si vous pouvez aller la voir, avec un ciel bleu, c'est magnifique.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Catherine. S'il y a d'autres prises de parole. Martine.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je suis extrêmement favorable pour cette plaque. On s'est connu à la fois en tant que parent, nos enfants étaient dans la même classe, avec GRS Paris Centre, après on s'est côtoyé politiquement, mais il y a toujours eu beaucoup de respect. J'apprécie et sa femme et sa fille. C'est très bien.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Martine. On associe effectivement sa femme et ses filles à cet hommage. C'est la délibération DAC 291. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

On se retrouvera pour ceux qui le souhaitent à la pose de cette plaque.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DAC 346 Attribution d'une subvention à 29 établissements cinématographiques parisiens indépendants

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec des subventions à des établissements cinématographiques parisiens, en particulier l'un d'entre eux pour Paris Centre.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Il s'agit d'attribuer une subvention globale de 900 000 euros avec 29 établissements cinématographiques parisiens indépendants, dont celui que nous avons dans Paris Centre qui est le Luminor.

Pour le Luminor, ce sera une subvention de 40 000 euros à la SARL Carlotta Cinémas, comme les années précédentes. Je vous demande de bien vouloir approuver.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette présentation. Avec notre soutien au Luminor, je crois aussi unanime autour de cette table. DAC 346, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DAE 84 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25 322 935 euros

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à une autre direction, celle de l'attractivité économique, avec une première délibération présentée par Dorine BREGMAN, la DAE 84.

Dorine BREGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues, mesdames et messieurs. Il s'agit d'une délibération assez technique, ELOGIE-SIEMP sollicite la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt bancaire destiné à financer des locaux commerciaux réalisé au cours de l'année 2024. Il y a 29 adresses de ces locaux commerciaux, par exemple le 35 rue

Rambuteau et le 22 rue Geoffroy l'Angevin, c'est le même immeuble, mais qui a une correspondance sur 2 rues différentes.

Il s'agit classiquement d'une demande de garantie de la Ville de Paris de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir la voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Dorine. 84 DA. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 1. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DASCO 18 Collèges publics parisiens — Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On va continuer dans l'ordre des délibérations et dans l'ordre alphabétique. Pardon. La suite, c'est la direction des Affaires Scolaires. Karine présente les prochaines délibérations. La première concerne les collèges publics parisiens, la DACSO 18.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Bonsoir. Je vais être très rapide puisque l'on retrouve cette délibération à chaque Conseil. Ce sont des subventions d'équipement et pour travaux pour les collèges parisiens.

Pour cette délibération, un collège est concerné, le collège Couperin, pour une opération de pose de ventouses et ferme-porte. Je vous invite à voter cette DASCO 18 sans plus de détails.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. S'il n'y a pas de questions, mise au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DFPE 81 Subvention (6 733 046 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (10e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant

2025 DFPE 108 Subvention (30 652 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale sise 8/10, rue François Miron (4e).

2025 DFPE 124 Subvention (62 162 €) et conventions avec l'association « Crescendo » (11e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation pour trois établissements d'accueil de jeunes enfants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit avec la direction des familles et de la petite enfance, on a pris l'habitude de la remonter, de ne pas suivre l'ordre alphabétique. Après les affaires scolaires, la petite enfance.

Karine propose de présenter les prochaines délibérations de manière groupée.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Oui. Je vais aller très rapidement, même si ce sont des délibérations, évidemment, qui nous tiennent à cœur. Il s'agit de délibérations pour les tout-petits parisiennes et parisiens, avec des financements des crèches pour l'association Crescendo. Nous avons 5 établissements à Paris Centre avec plus de 200 places et d'excellentes relations avec cette association, avec la dernière crèche en date qui est dans le bâtiment Morland la Félicité avec plus de 66 places.

Nous avons une subvention pour l'association Parentale, il nous reste une association Crèche Parentale à Paris Centre, celle du Marais rue François Miron, pour 30 652 euros.

Enfin, des travaux pour des crèches de l'association Crescendo dont une se situe à Paris Centre, la crèche Enfance et Découvertes boulevard du Temple.

Je vous invite à voter ce regroupement de délibérations, 81, 108 et 124 pour la petite enfance. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on les adopte en même temps. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2025 DFPE 130 Convention de mise à disposition partielle d'agents des Caisses des écoles auprès de la DFPE — Service Paris Familles

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il me revient de présenter la DPFE 130 en tant que président de la Caisse des écoles. Elle est assez inhabituelle, elle concerne la mise à disposition d'un agent, mais pas n'importe quel agent, c'est la directrice de la Caisse des écoles, Virginie Duchesne, vous la connaissez, qui a participé de manière relativement bénévole et sympathique depuis deux ans aux travaux de la Ville en ce qui concerne le portail Paris Familles, ce portail qui permet aux familles de payer, de s'inscrire notamment aux activités périscolaires.

C'est plutôt une très bonne nouvelle que la Ville ait mis en place ce portail dès la rentrée dernière pour l'ensemble des prestations. Tous les parents qui sont ici, vous avez peut-être eu l'habitude de batailler avec plusieurs portails différents selon les activités. Le projet est d'intégrer dès la rentrée de septembre 2026 la restauration scolaire. Ce sont des choses qui ne sont pas si évidentes que cela, ce sont des systèmes informatiques complexes, différents, mais c'est une très bonne nouvelle.

A été proposé à Virginie, avec un autre directeur de Caisse des écoles, de servir de conseil pour qu'à la rentrée 2026 les parents puissent avoir un seul portail et tout intégrer. Elle travaillera deux jours par semaine, on en a décidé ainsi, si on l'avait demandé il y a quelques années on aurait sans doute dit non, mais l'organisation de la Caisse des écoles fait qu'aujourd'hui, elle tourne, et avec ses adjoints elle va pouvoir assurer deux jours par semaine ce travail.

Dans cette délibération, il s'agit aussi d'approuver la rétrocession de la Caisse des écoles qui sera compensée pour le temps de travail que la directrice consacrera à la Ville de Paris. C'est de bonne gestion dont il s'agit dans la délibération.

C'est aussi une bonne nouvelle, au-delà de la bonne gestion des sous de la Caisse des écoles, que ce soit la directrice de la Caisse des écoles de Paris Centre qui soit en charge de veiller à ce que le portail soit très favorable aux usagers et que ce ne soit pas une machine infernale.

C'est la DFPE 130. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DU 39 Dénomination rue Marie de France (1er)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de regrouper les deux délibérations, dans l'ordre alphabétique, c'est la direction de l'urbanisme, parfois les délibérations qui sont consacrées à la mémoire peuvent venir de plusieurs directions, en l'occurrence ici la DU 39 qui concerne la dénomination de la rue de Marie de France, c'est nouveau, puis la dénomination de Michel Blanc, c'est moins nouveau, mais c'est la délibération d'attribution à un lieu précis. Yohann ROSZÉWITCH les présente.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Avec la DU 39, nous avons l'opportunité de rendre hommage à Marie de France, poétesse du XIIe siècle, première femme connue à écrire des vers en français, plus précisément en anglo-normand.

Son œuvre la plus célèbre, les Lais, puise dans le folklore breton et mêle amour et surnaturel. Elle a également traduit en vers les fables d'Ésope et la Légende du Purgatoire de Saint Patrick.

En attribuant son nom à une portion de la rue Sauval dans le 1er arrondissement, nous prenons un engagement en faveur de la mise en valeur de personnalités féminines dans l'espace public parisien.

La commission d'attribution des voies a émis un avis favorable le 5 février dernier, je vous invite donc à voter cette délibération afin que la rue Marie de France devienne une réalité à Paris Centre. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Martine voulait intervenir.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

J'aimerais qu'on les scinde en deux, car je n'ai pas le même avis, si c'est possible.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est ce que vient de faire Yohann, puisqu'il a présenté d'abord Marie de France. Tu voulais parler de Marie de France ?

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je suis très favorable à ce que l'on donne des noms de femmes, mais franchement, je pense qu'on aurait pu lui trouver un lieu mieux que cela. Je ne sais pas si vous avez vu où est la rue, il n'y a pas de numéro, je m'abstiendrai, je trouve qu'on ne lui donne pas un bel emplacement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pour l'histoire, il y a une forte volonté de trouver des noms de rues pour des femmes, qui plus est des poétesses, cela fait partie d'un travail que Laurence Patrice porte de donner des noms de femmes et de poétesses, avec une innovation pour cette dénomination puisqu'elle inaugurera, avec d'autres lieux de Paris, des plaques qui auront des poèmes sur les plaques de rue, ce qui est plutôt très beau.

Ce qui nous avait été proposé au départ, identifié, je crois, par la direction de l'urbanisme, c'était de renommer le passage Sainte-Elisabeth, de mémoire, et je n'ai pas souhaité qu'on le renomme, il y a l'église Sainte-Elisabeth de Hongrie, c'est un passage qui me paraissait important, et c'est l'autre proposition qui nous a été faite qui nous paraissait à proximité d'un beau lieu, on est très près de la rue du Commerce, on trouvait que c'était un lieu qui a fait l'objet d'une très belle restauration. Chacun votera comme il le souhaite.

Je vous propose que, pour l'inventeuse des Esopés, nous votions. DU 39. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Elle est adoptée.

On vous dira quand cette plaque, avec un petit poème, sera posée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DU 90 Dénomination rue Michel Blanc (3e).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ensuite, Michel Blanc, simplement le lieu puisque l'on a déjà voté le principe de donner son nom.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Rapidement, suite à notre vœu voté en novembre dernier, il vous est proposé aujourd'hui de rendre hommage à Michel Blanc, acteur, réalisateur, scénariste majeur du cinéma français, en attribuant son nom à la portion de la rue du Parc Royal, de la rue Turenne à la rue Madame de Sévigné dans le 3e arrondissement. Je vous invite donc à voter en faveur de cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

De toute façon, on en avait voté le principe, il ne reste plus qu'à la poser, on vous donnera la date dès qu'elle sera fixée avec le protocole de la Ville.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DAE 13 Subventions et avenants (1 440 000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On change de sujet, il me semblait que l'on avait pourtant déjà abordé la direction de l'attractivité économique qui regroupe beaucoup de choses. Là, c'est un sujet d'insertion des publics en grande exclusion, c'est donc Shirley WIRDEN, adjointe en charge des solidarités et de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales aussi, qui présente cette délibération DAE 13.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Je vous présente cette subvention et avenant pour un montant total de 1 440 000 euros avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

L'objectif est de répondre, dans le cadre notamment du dispositif Premières Heures, pour que les personnes qui ont connu une situation de rue soient accompagnées dans une démarche de réinsertion dans le monde du travail.

Pour ce qui nous concerne à Paris Centre, il est proposé de financer Emmaüs Solidarité à hauteur de 286 000 euros, ce qui est une légère baisse de subventions par rapport à 2024. La fondation Armée du Salut à hauteur de 35 000 euros plus 168 000 euros. Le CASVP à hauteur de 73 000 euros, là aussi avec une baisse de 10 000 euros qui s'explique par le reste d'heures d'accompagnement financées en 2024 qui reste à réaliser. La Chorba à hauteur de 15 000 euros, avec un gros différentiel par rapport à l'année dernière qui s'explique par le fait qu'une grande partie des heures reste à réaliser. Vous voyez que les choses s'équilibrent de manière très précise. La Régie de Quartier Paris Centre à hauteur de 28 000 euros contre 23 000 euros. Cités Caritas à hauteur de 85 000 euros, une petite augmentation de 1000 euros par rapport à 2024. Le SAMU Social de Paris à hauteur de 81 000 contre 94 000 euros, via le reste d'heures financées en 2024.

Voilà pour cette délibération qui est très précise en ce qui concerne le calcul des heures d'accompagnement financées, et qui est donc au plus juste en fonction des besoins de ces publics. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, dans cette délibération il y a des associations qui font un travail remarquable, il y en a une qui nous préoccupe quand même, c'est Gaïa. Nous demandons un vote disjoint sinon nous nous abstiendrons sur l'ensemble puisque je sais qu'au niveau de la Mairie, c'est plus compliqué qu'au Conseil de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Tu voulais dire…

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

C'est la salle de consommation à moindres risques rue Lariboisière, un cauchemar pour le quartier. C'est un échec patent.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jacques, tu veux intervenir, tu peux. Je ne crois pas que cela concerne Paris Centre, mais vous pouvez avoir un propos sur Paris.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Lorsque les salles de consommation à moindres risques sont implantées dans un secteur où il y a déjà des problématiques liées à la consommation de substances illicites, addictives, la situation tend à s'améliorer puisque les personnes sont beaucoup moins à la rue et beaucoup moins agressives. Je modérerais vos propos, ce sont vraiment des centres de réinsertion plutôt qu'autre chose et, en général, en tout cas l'expérience que j'en ai dans le 10e arrondissement, dans le 2e arrondissement, les salles de consommation ont largement amélioré la qualité de vie des riverains.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Ce n'est pas une salle de consommation rue Saint-Denis, c'est un CAARUD, mais cela procède de la même intention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que l'on garde un peu d'arguments et de salive pour tout à l'heure. On va parler du CAARUD évidemment dans cette séance, mais là, cela ne concerne pas le centre. On va faire le compte des votes, don't act pour l'abstention, mais en l'occurrence cela ne fait pas partie des associations citées par Shirley. 13 DA. Qui vote contre ? On ne peut pas dissocier, je crois, dans une délibération. On peut dissocier le vote sur plusieurs délibérations, je ne sais pas dissocier le vote sur une délibération.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Normalement, c'est de droit.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

De toute façon, c'est un avis consultatif, on va remonter l'avis au Conseil de Paris et au Conseil de Paris il sera possible de demander, je ne suis pas sûr que cela soit même possible au Conseil de Paris, en tout cas au Conseil de Paris Centre on prend le commentaire.

Qui s'abstient ? 4 abstentions, je le note et l'on remontera au Conseil de Paris. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie, on fera le compte des voix.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Arrivée de Madame LEVIEUX vers 20 h.

2025 DEVE 1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On change complétement de sujet, encore que. On passe à la direction des espaces verts et de l'environnement. C'est la présentation par Corine FAUGERON en charge des espaces verts et de la biodiversité à Paris Centre du plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci, Monsieur le Maire. Le changement climatique et la perte de biodiversité sont deux crises jumelles. La prise de conscience de l'opinion s'est affermie ces derniers temps, comme on l'a constaté avec la votation de ce weekend. La biodiversité disparaît : perte des oiseaux, des insectes, dans des proportions catastrophiques. La chaîne du vivant dont l'homme fait partie est menacée au point que l'on évoque une 6e extinction du vivant.

Aujourd'hui est soumis au vote le 3e plan de biodiversité, non pas que les 2 premiers étaient mauvais, mais leurs objectifs n'ont pas toujours été tenus, comme le critère favorable à la biodiversité dans les marchés publics qui en réalité ne se retrouve que dans 42 % des marchés au lieu des 75 % annoncés. En revanche, le plan 2018 a abouti à la mise en place d'un nouveau marché d'éclairage public qui allie économies d'énergie et respect des modes de vie des habitants humains et non humains, comme les chauves-souris.

La Chambre régionale des comptes a, par ailleurs, dénoncé le manque de visibilité budgétaire pour permettre la réalisation des mesures annoncées. Grâce au travail que nous menons depuis plus d'un an avec Christophe MAJOWSKI et son cabinet, les propositions des Écologistes ont été intégrées : renforcement des différentes trames, trame verte, trame bleue et trame noire, préservation de l'existant, planter plus et mieux, rendre la nature accessible à toutes et tous, soutenir la végétalisation participative au lieu de la détruire pour normalisation.

Tout cela nous permet de changer de paradigme en construisant la ville avec la nature, et non pas malgré elle. Du décor à la ville vivante, laissons les herbes s'épanouir dans nos rues, plantons moins d'ornemental mais plus d'espèces adaptées et supports de biodiversité. Il nous faut prendre soin de la nature qui nous protège, elle est notre meilleure alliée contre les conséquences du changement climatique. Elle rafraichit la ville et résiste

aux inondations, mais elle est aussi vulnérable et souffre entre autres des vagues de chaleur. L'accès à la nature n'est pas un luxe, c'est un droit pour toutes et tous, pour beaucoup échapper à la fournaise urbaine pour se ressourcer à la campagne n'est pas une option.

Dans un esprit de co-construction, nous allons déposer des amendements au Conseil de Paris afin de renforcer la protection de la biodiversité, avec la prise en compte obligatoire d'un état des lieux biodiversité pour la construction privée et un renforcement de la protection des arbres sur les chantiers. Un deuxième amendement demande d'associer davantage les citoyens et les citoyennes afin d'explorer de nouvelles formes de gestion de la nature en ville en les intégrant dans le comité parisien de la nature.

Ce nouveau plan va plus loin que ses prédécesseurs, mais il n'est toujours pas contraignant, ce qui explique les retards de mise en œuvre. Le prochain combat est de donner au plan biodiversité une valeur réglementaire. En attendant, rappelons-nous que les solutions contre le dérèglement climatique sont dans la nature et faisons-en notre alliée. Monsieur le Maire, vous n'avez rien écouté, cela ne va pas du tout. Mais bon, c'est comme ça. C'est fini.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pardon, j'écoutais justement la partie sur la concertation et la consultation, c'est le lancement de la procédure d'adoption du plan ? Parce que j'entendais parler d'amendements, pour moi c'était le lancement d'une procédure qui comprend encore la possibilité de consulter.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Non. Là, on adopte le plan. On a passé presque une année en concertation, on a organisé des concertations publiques, il y a eu énormément d'allers et retours entre les différents cabinets. Ce que l'on vous propose, c'est le plan tel qu'il va être appliqué à partir du 8 avril.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, c'est cela que je n'avais plus en tête, merci de me le rappeler. Il y a eu des consultations, il en est ressorti quelques propositions. Je salue le travail des Conseils de quartier notamment, qui ont participé à ces concertations, avec des propositions très identifiées, très précises que j'ai en tête dans différents endroits de Paris Centre. Juste pour citer le travail avec la LPO, la ligue de protection des oiseaux pour le square du Temple Elie Wiesel par exemple, j'aurais pu en citer d'autres.

On adopte le plan, mais on va pouvoir dans les mois qui viennent le mettre en œuvre sur la base des concertations et des idées qui sont remontées des Conseils de quartier.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, quand j'entends Corine FAUGERON, je rêve, je me sens, comme c'est écrit ici, au milieu de la biodiversité, de la création de points d'eau pour la faune, de prairies, d'herbes sauvages, d'herbes hautes, de fleurs sauvages, de plantes, de ressources alimentaires pour la faune sauvage. Cela fait rêver, c'est le Roi Lion, on est en safari.

Malheureusement, vous commencez par le square Jacques Bidault, pas de bol, c'est le square où la première plante qui pousse, c'est le crack. Ensuite, vous parlez de l'Académie des climats, 3 pousses de radis bio qui poussent dans des cagettes recyclées, cela ne fait pas rêver. Quartier Morland, cela sert plutôt de toilettes qu'autre chose. On rêve tous de jardins, on rêve tous de biodiversité. Le Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil évoque régulièrement des arbres maltraités, pas assez protégés, pas assez entretenus.

Cela part d'une très bonne idée, mais pour l'instant la biodiversité se résume aux rats et aux trous qui peuplent les halles et les jardins divers, et l'espèce en voie de disparition, ce sont les pelouses, elles sont toutes rases.

Quand vous êtes venus en Conseil de quartier Louvre avec Raphaëlle RÉMY-LEULEU pour parler des pelouses, la solution n'existait pas, en fait je n'y connais rien, et je reconnais que vous n'y connaissez rien.

Ce plan partait d'une bonne idée, mais vu le résultat, on va juste voter contre, car ce n'est pas très sérieux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'est dommage, c'est un peu caricatural, on a quand même des travaux qui ont augmenté la biodiversité. Corine l'a dit, c'est un facteur de résilience extrêmement important dans la lutte contre le réchauffement climatique. Corine, je te laisse répondre.

Je dis juste que sur la protection des arbres, les arbres en milieu urbain comme le centre de Paris, très dense, un travail incroyable a été fait par le service de l'arbre, on plante différemment, Corine le disait à l'instant, on plante mieux. Pour les dernières plantations, un travail a été fait sur les essences, sur le fait d'alterner les essences pour arrêter la propagation d'une épidémie. Il y a des décennies, quasiment tous les arbres de Paris sont tombés, parce qu'ils ont été attaqués par des champignons, aujourd'hui on plante plus intelligemment et on a un travail engagé avec le Conseil de quartier sur la protection des arbres en ville. Il ne vous a pas échappé que d'ores et déjà, avec Corine et Florent GIRY,

on déploie 3 types de protection un peu expérimentale qui sont déployés dans différents lieux de Paris. Dans les prochains aménagements, dont celui de la rue de Richelieu, ou même sur le quai aux Fleurs, on a déployé des protections, ce qui représente des coûts, mais surtout des prouesses techniques.

C'est un sujet bien pris. Corine, je te laisse répondre et conclure.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

En effet, c'était extrêmement caricatural. Je suis désolée pour vous, vous allez vous abstenir, heureusement ce plan va être voté donc ce n'est pas très grave et vous en serez bénéficiaire. C'est tant mieux pour vous, vous en aurez le bénéfice, vous vous serez abstenu, vous n'aurez pas participé au sujet, c'est dommage.

Quant aux pelouses, ce n'est pas là où il y a la plus grande biodiversité, c'est dans la terre, pas la pelouse elle-même. La pelouse, c'est là où il y en a le moins. Ce n'est pas très grave, mais on en met quand même parce que l'on aime bien la pelouse. Cela fait partie de ce que l'on appelle l'ornemental par rapport à l'efficace. On continue à en mettre toute l'année.

Je pense qu'Ariel a bien répondu sur tous les projets qui existent, on travaille vraiment à la diversité des plantations, cela va être la grosse différence : au lieu de n'avoir que des platanes, car une fois qu'ils ont une maladie, elle se répand, c'est très contagieux, on aura des espèces différentes, comme cela on n'aura pas tout d'un coup la disparition d'un très grand groupe d'arbres.

Je pense qu'il faut vraiment voter ce plan, mais ce n'est pas grave si vous ne le votez pas, on l'appliquera quand même.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je donne la parole à Florent GIRY, car j'ai cité les travaux que l'on a en cours sur l'espace public.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Par rapport au Roi Lion, je rappelle que les écosystèmes urbains ne sont pas les écosystèmes de savane, mais ce n'est pas grave.

La Commission européenne, le parlement européen et les états membres se sont mis d'accord très récemment sur le règlement restauration de la nature qui parle bien de la nature sous toutes ses formes, les savanes, en Europe, pas trop, mais les toundras sont

dedans. Il y a aussi un article entier dans ce règlement européen qui concerne les écosystèmes urbains, car c'est une faune particulière et qui n'existe, pour certaines espèces, que dans les écosystèmes urbains.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Luc, tu voulais prendre la parole ? Non, pas sur la biodiversité. Très bien. Pardon, je t'ai vu opiner du bonnet avec intérêt, mais tu marquais ton approbation.

Je vous propose qu'on l'adopte ici, et l'on aura ces débats au Conseil de Paris dans son entièreté. Ce sont des projets très concrets pour les Conseils de quartier, on va revenir vers vous avec des projets très illustrés, de toundras plutôt que de savanes.

C'était la DEVE 1. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, le plan est adopté.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DEVE 2 Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) et l'Établissement Public Paris Musées

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous pouvons passer au prochain sujet, un sujet technique, le vote d'une convention entre Paris Musées et la Ville de Paris sur les espaces verts de nos musées.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Nous sommes très contents de cette délégation à la direction des espaces verts pour l'entretien des jardins des musées et de ces jardins qui vont être ouverts au public. Je pense que c'est une très bonne chose, on était déjà très fier d'avoir réussi à faire l'ouverture du jardin de la bibliothèque historique de la Ville de Paris au public dans la première mandature, maintenant on a le jardin du musée Cognacq-Jay qui est ouvert au public, on a le jardin du musée Carnavalet ouvert au public. Ce ne sont que de bonnes choses et je vous invite à voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est Paris Musées. Il en manque, on pourrait mentionner la BNF. C'est une convention très spécifique et assez rare, car c'est entre un musée de l'État et…

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Ce n'est pas Paris Musées, là, la convention, c'est avec d'autres.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu as raison d'évoquer le jardin de l'Hôtel Lamoignon que l'on avait dénommé Mark Ashton.

C'était la DEVE 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DLH 18 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par ELOGIE-SIEMP.

2025 DLH 76 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.

2025 DLH 91 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons aux délibérations qui concernent le logement, la direction du logement et de l'habitat, avec Karine, avec une proposition de regroupement des délibérations DLH 18, 76, 91.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Absolument. Ce sont des délibérations très techniques, ce soir je fais très rapide. Ce sont des délibérations qui visent à accorder des garanties d'emprunt pour 3 bailleurs : la RIVP, Immobilière 3F, et Elogie-Siemp, qui permettent de financer la création de logements sociaux.

Parmi les programmes, à noter qu'il est proposé de modifier et de réitérer les garanties d'emprunt pour 15 logements au 1 rue Charles-François Dupuis par I3F. C'est une livraison

qui est en place actuellement, j'ai eu le plaisir de visiter cette livraison qui est juste à côté de la Mairie, ce programme est prêt. Et 13 logements au 42 rue de la Verrerie par la RIVP.

Je vous invite à voter pour ces 3 délibérations en les regroupant.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. Est-ce qu'il y a des questions, demandes d'intervention ? On va dissocier le vote pour la première délibération, pour des histoires de non prise de part au vote.

Pour la première, la DHL 18, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 1. Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

DLH 76 et 91 qui concernent I3F et la RIVP. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. Je vous remercie, elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2025 DLH 106 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la direction de la propreté et de l'eau, et une délibération, la DPE 8, qui concerne la réduction des déchets et le « Territoire Zéro déchet ».

J'ai oublié la DLH 106. Dorine la présente, elle nous parle d'un sujet très important : les conditions de délivrance des autorisations pour les locaux à usage de meublés de tourisme. Vous savez que c'est un sujet pour lequel on a beaucoup travaillé et progressé.

Dorine BREGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et Messieurs. J'ai quelques éléments chiffrés à vous donner, si mon voisin me permet de parler tranquillement. Effectivement, le sujet des locations touristiques nous intéresse particulièrement à Paris Centre.

Je voudrais quand même vous citer quelques chiffres que j'ai tirés de cette excellente étude de l'APUR que je vous recommande sur les locations touristiques en 2024, qui nous apprend qu'en 2024 il y avait 98 000 annonces de meublés de tourisme, au 1er janvier 2025 même, dont 12 % à Paris Centre, ce qui fait presque 12 000 annonces. Pour l'anecdote, ces statistiques sont une extraction des données Airbnb faite par un spécialiste des data qui les met à disposition gratuitement, cela s'appelle Inside Airbnb, c'est comme cela que l'on peut avoir ces informations.

Il s'avère que 31 % de ces annonces sont passés par des multi loueurs, clairement des professionnels du tourisme, tout simplement, qui se sont lancés dans cette activité qui consiste à dédier des logements qui nous manquent cruellement, puisque quand on dit 11 760 annonces, c'est 11 760 logements différents qui échappent à la location classique avec un bail de longue durée.

La Ville avait déjà mis au point différentes modalités de réglementation fortes pour limiter cette location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme. Aujourd'hui, cette délibération consiste à transposer dans le règlement de la Ville les dispositions qui figurent dans le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique afin de renforcer cette réglementation.

Nous sommes particulièrement concernés à Paris Centre, puisque nous faisons partie du secteur d'encadrement des hébergements touristiques au titre du PLUb, ce qui veut dire qu'à partir de dorénavant, en tout cas dès que cette délibération sera votée au Conseil de Paris et sur laquelle nous donnons un avis ce soir, il ne sera plus possible de louer de façon professionnelle.

Je fais bien la distinction entre la location professionnelle et les propriétaires ou locataires d'une résidence principale qui louent 90 jours par an leur logement comme ils le souhaitent, cette disposition est maintenue. Il s'agit de tout le secteur PLUb ainsi que le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, de telle sorte que tout le territoire de Paris Centre soit couvert, vous savez qu'en termes d'autorisation d'urbanisme, le 3e et le 4e arrondissement dans leur grande partie sont concernés par le PLUb.

Il s'agit de transposer de façon technique les critères dans le règlement de la Ville de Paris qui permettent l'autorisation ou non de ces locations touristiques qui, de fait, seront limitées.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Martine FIGUEROA**.**

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Pour la rue de Palestro est-ce que cela rentre dans le cadre, car on dit qu'il ne faut pas que cela empêche l'équilibre des gens qui habitent dans ces immeubles ? Est-ce qu'ils vont pouvoir être alertés de cette délibération, de cette nouvelle loi ?

Dorine BREGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Non seulement ils seront alertés, mais je fais encore une petite page de publicité : il y a cet excellent dépliant que vous trouvez à l'accueil de la Mairie de Paris Centre qui a été élaboré par la Ville de Paris et qui s'intitule : « La location de meublés touristiques, une pratique fortement réglementée ». Ce sont 4 pages très bien faites d'un point de vue pédagogique qui présentent les différentes options selon lesquelles on peut encore faire de la location touristique, qu'elle soit professionnelle ou pour un particulier. On voit que c'est très limité à l'heure actuelle.

Le sujet est que la loi n'est pas rétrospective, et qu'effectivement, si des autorisations d'urbanisme ont déjà été données pour des changements d'usage, à ce stade, réglementairement il n'est pas prévu de pouvoir les remettre en cause. C'est uniquement du côté de l'aspect nuisances, c'est souvent à cet égard que se posent les problèmes de cohabitation quand ce sont des locations professionnelles qui sont dans des copropriétés. Je rappelle également que dans la loi récente de 2024, il y a des dispositions qui concernent les copropriétés et la faculté de modifier le règlement de copropriété. Je pense que c'est là-dessus qu'il faut alerter nos copropriétaires pour qu'ils puissent, le cas échéant, faire modifier leur règlement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Dorine. Ce sont des moyens que l'on réclamait et que l'on a enfin à notre disposition, qui intègrent la notion de densité et d'équilibre entre commerces, emplois, et habitat. C'est tout ce que l'on réclamait et que l'on a enfin, que l'on avait d'ailleurs voté au PLU Bioclimatique, que l'on votera peut-être dans le cadre du PSMV, on en parle juste après, qui vont intégrer le règlement et c'est utile.

Tu as raison de rappeler qu'une partie de la loi nous permet aussi de répartir les moyens de lutter contre le meublé touristique excessif, elle nous permet à nous en tant que Ville et aux copropriétés, il faut que chacun se saisisse de ces moyens. On s'était dit que l'on ferait une présentation, on fait régulièrement des réunions publiques à destination des copropriétés pour leur parler de ce sujet et des aides qui existent sur l'isolation thermique

et acoustique, et elles sont nombreuses, peut-être qu'on le refera. En tout cas, c'est une bonne mesure.

C'est la DLH 106. Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour cette mesure, car il y a une vraie saturation dans le quartier du Airbnb commercial. Ce ne sont pas des logements, ce sont des espaces à usage commercial, donc cela ne peut pas être des logements. Je rappelle que pendant de nombreuses années, les Airbnb de Paris Centre ont été des conversions de bureaux, de logements, en locations touristiques saisonnières, parce qu'ils achetaient la commercialité des bureaux que la Mairie transformait en logements sociaux. Le 3 et le 5 rue des Archives, ce sont deux immeubles entiers qui ont été convertis en Airbnb l'un en hôtel, l'autre en achetant la commercialité des droits de bureaux, notamment quai Henri IV, qui ont été convertis en logements.

C'est un peu plus compliqué que cela, vous avez longtemps entretenu cette vague, pas tellement réprimé les fraudes, avec très peu de contrôleurs, mais cela fait 25 ans que vous êtes là, cela fait 25 ans que les Airbnb ont prospéré et proliféré. C'est bien de simplifier aujourd'hui, je rappelle que c'est plus compliqué que cela.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Ce n'est pas Airbnb, c'est les meublés touristiques. Il ne faut pas stigmatiser.

Par ailleurs, ce sont des mesures d'encadrement, il faudrait regarder, je ne suis pas sûr que l'on ait toujours été suivi dans les propositions d'économies encadrées et de règlements, on n'a pas été les plus libéraux. Jacques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je vais juste enfoncer le clou derrière vous, Monsieur le Maire, pour me réjouir à vos côtés qu'Aurélien VÉRON se soit converti à l'économie régulée et que finalement la main invisible du marché ne règle pas tout. Cela me fait plaisir de vous entendre défendre la régulation. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est vrai. Il faut reconnaître qu'Aurélien VÉRON est capable de souplesse, il faut le saluer.

C'est la DLH 106. C'est vrai que la main invisible n'a pas marché et il a fallu pas mal de lois, de réglementations, pour pouvoir endiguer dans les quartiers comme les nôtres ce fléau des meublés touristiques excessifs. Il y a un usage qui est problématique.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité, c'est ce que je retiens de cette belle proposition.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DPE 8 Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Un autre sujet, les « Territoires Zéro Déchet ».

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Monsieur le Maire, chers collègues. Très rapidement, puisque c'est une délibération sur laquelle nous nous penchons tous les ans pour accorder une subvention aux associations et à la structure parisienne qui met en œuvre des opérations « Territoires Zéro Déchet ».

Je dis la structure parisienne, car il s'agit de la Régie de Quartier, c'est une particularité de Paris Centre, ce n'est pas à proprement parler une association qui met en œuvre cette opération qui consiste à mobiliser les acteurs d'un territoire dans l'objectif de réduire le volume des déchets produits et de réduire le volume des déchets qui ne sont pas valorisés.

Dans Paris Centre, cela donne le quartier autour de l'école Vaucanson et du collège Montgolfier avec les commerçants, la Régie de Quartier, les riverains, le Conseil de quartier, qui sont associés pour faire de la pédagogie et de la mise en œuvre concrète autour de ce dispositif qui permet de réduire ce qui est incinéré ou enfoui, donc qui favorise la biodiversité et réduit les pollutions.

Cette année, le « Territoire Zéro Déchet » va être élargi aux quartiers Sentier, Arts et Métiers. Le territoire d'actions de la Régie de Quartier pour cette opération s'élargit, mais l'enveloppe reste inchangée par rapport à 2024.

C'est avec grand plaisir que je vous propose d'adopter cette délibération qui permettra de verser 18 000 euros à la Régie de Quartier pour mettre en œuvre les opérations de réduction de déchets telles que je les ai présentées.

J'ajoute que lors de la prochaine délibération que nous aurons à voter sur ce domaine, je présenterai un rapide petit bilan parce que le bilan vous est présenté tous les ans, mais je dirai quelques mots sur ce à quoi ont servi les subventions que nous avons versées à la Régie de Quartier pour cette opération.

Je vous remercie pour votre attention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Jacques. Je dois confesser ici que j'ai été un peu dubitatif quand on a commencé avec une rue, je me disais : tout cela pour une rue. Mais je vois que petit à petit cela essaime. De la cité Vaucanson et Montgolfier, par capillarité, on s'étend, avec notamment le travail sur le Conseil de quartier, la création d'une rue végétalisée devant Vaucanson alors que l'on était déjà passé à un territoire sans tabac, l'installation avec Dorine des Trilib, petit à petit c'est tout un quartier et pas simplement une rue qui adopte des pratiques vertueuses. Je vois ce phénomène de capillarité, ce sera peut-être tout le territoire de Paris Centre, à partir de ce territoire zéro déchet, qui va le devenir. J'observe cela, ton bilan sera très utile de ce point de vue. Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vous remercie, c'était la DPE 8. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Rendez-vous cet été pour les travaux de la rue aux écoles après la cour Oasis commune au collège et à l'école Vaucanson.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DSOL 27 Subventions (111 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la direction des solidarités. Il s'agit de soutenir les personnes en situation de handicap par la DSOL 27. C'est Catherine TRONCA, adjointe en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap qui la présente.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Messieurs, Mesdames, chers collègues. C'est une subvention au total de 111 500 euros attribuée à 12 associations, et convention ou avenant avec 6 d'entre elles. Je vous ai présenté l'année dernière au Conseil de juin dernier cette même délibération.

Parmi les 12 associations préconisées, en ce qui concerne Paris Centre, c'est l'association AGATE, créée en 2003, qui gère 29 appartements temporaires sur Paris Centre, 11e et 12e, et à qui il est proposé une subvention identique à celle de l'année dernière de 28 000 euros.

Compte tenu de leur action, je vous propose de voter favorablement cette délibération. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. C'était la DSOL 27. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DSOL 30 titre ?? Attribution de subventions à 12 associations répondant aux besoins fondamentaux de socialisation de personnes en grande exclusion

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit avec la DSOL 30 qui concerne les personnes en grande exclusion. Shirley la présente.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit pour cette délibération d'un montant de 481 480 euros à 12 associations pour répondre aux besoins fondamentaux de socialisation à destination de personnes en grande exclusion.

Ces 12 associations recouvrent des actions telles que l'épicerie solidaire, un accueil de jour, des distributions alimentaires, ou encore des kits d'hygiène et des actions de sensibilisation.

Aucune de ces actions très précisément ne se situe à Paris Centre, mais on a des associations bénéficiaires qui ont bien un ancrage, je citerai l'association Aux Captifs, la libération qui se voit proposée une subvention de 90 000 euros, reconduction de la subvention de l'année dernière. On travaille beaucoup avec cette association à la fois sur le volet précarité et sur le volet d'accompagnement des personnes en situation de prostitution, on a un lien très fort avec eux. Si la délibération ne porte pas sur une action précise de Paris Centre, c'est une association motrice du lien social à Paris. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Shirley. Effectivement Aux Captifs, la Libération a plus qu'un ancrage local, c'est un partenaire incontournable.

C'était la DSOL 30. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DSOL 69 Subventions d'investissement (288 240 euros) avec 4 associations dans le cadre du Budget participatif et du plan d'investissement dédié à l'amélioration des locaux d'activités des CS et des EVS. Conv

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit, la prochaine délibération concerne le soutien aux centres sociaux notamment. C'est la DSOL 69. Toujours Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

J'ai perdu ma petite note, mais ce n'est pas grave. DSOL 69, 288 240 euros à 4 associations dans le cadre du budget participatif et du plan d'investissement, amélioration des locaux d'activités des centres sociaux.

On connaît le centre Cerise, centre socioculturel, mais également ces établissements qui contribuent au développement du lien social et avec lesquels on développe des projets, notamment dans le cadre du budget participatif en lien avec une forte participation des habitants à ces projets. Je citerai le projet social de territoire, on a bientôt un point qui va être fait en avril avec l'ensemble de ces centres sociaux et des acteurs associatifs, on a un partenariat très fort avec la CAF sur ce projet social de territoire avec beaucoup de

démarches « d'aller vers », donc des rencontres. Je suis désolée, je n'ai pas ma petite note, j'avais noté des petites choses spécifiquement dans la délibération, mais voilà ce que je peux vous dire sur ce qui est fait.

Je vous invite à regarder le compte rendu du projet social de territoire pour avoir plus d'informations sur ce qui est développé avec ces centres et sur leurs activités que l'on connaît, ce n'est pas une nouvelle délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. J'ai entendu le cri de Boris, mais dans le cadre de cette délibération il y a un projet porté au budget participatif, il y a un beau projet de création de la cuisine au sein du café associatif. Comme quoi, les habitants sont très attachés à ce centre, et on les comprend.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

On va développer avec le centre social autour de cette question de cuisine avec l'épicerie solidaire que l'on a dans le 4e un rallye des cuisines : les habitants, les bénévoles, et les associations pourront faire des ateliers partagés de cuisine pour développer le bénévolat et favoriser du lien intergénérationnel et du lien social. Toujours une question de cuisine, toujours le centre Cerise, et toujours du lien social.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Shirley. C'était la DSOL 69. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DU 25 Abords de la Cathédrale Notre-Dame — Signature d'un État Descriptif de Division en Volumes et d'une convention de transfert de gestion (Paris Centre).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit, il n'y a pas vraiment de lien entre les sujets. La prochaine délibération très technique concerne les abords de Notre-Dame, Florent va la présenter.

Dans le cadre des travaux dans et autour de Notre-Dame, on signe régulièrement avec l'État des conventions d'échanges entre la Ville de Paris et l'État, preuve que tout cela fonctionne très bien. DU 25.

J'en dis un mot, c'est une délibération très technique. Une galerie technique a été créée sous la cathédrale et qui est sur le domaine municipal, comme elle est travaillée dans le cadre de travaux menés par l'établissement public en charge de la reconstruction de Notre-Dame, on en a transféré la gestion à l'État, de même que l'on s'est transféré mutuellement par convention la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux aux abords.

À l'établissement public de faire, on est impatient qu'il le fasse d'ailleurs, les travaux sur la rue du Cloître de Notre-Dame, à la Ville de faire la partie sur le Mémorial de la Déportation dans le square de l'Île-de-France.

C'est une délibération nécessaire dans le cadre de ces bons échanges de partenariat. Jean-Paul MAUREL.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Ce n'est pas une question, c'est une petite précision qui a une certaine importance. Dans cet espace est créée une canalisation qui alimente en eau un système anti-incendie pour la cathédrale Notre-Dame qui n'existait pas auparavant. C'est quand même important.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. On ne donne pas trop de détails volontairement pour que les gens ne sachent pas où c'est. Je plaisante, mais c'était relativement secret, mais la convention est publique donc il n'y a pas de problèmes.

C'était la DU 25. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DU 78 Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Marais (Paris Centre) et du 7e — Révision — Lancement de la procédure

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je poursuis, je vais dire quelques mots de la prochaine délibération, la DU 78, qui concerne le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais. Vous savez que nous sommes dans le centre de Paris tributaire de 2 plans d'urbanisme distincts, le PLU que l'on vient de finir de réviser au terme de plusieurs années, le PLU dit bioclimatique, qui partage un certain nombre de plans ou de documents sous-jacents avec le plan de sauvegarde et de mise en

valeur du Marais qui est l'un des deux seuls PSMV de Paris : il y en un dans le 7e, et le plus grand c'est le nôtre, celui qui concerne une grande partie du 3e et du 4e arrondissement.

Lorsque l'on a des autorisations, je crois qu'ici tout le monde le sait, c'est le PSMV qui s'applique, pas le PLU lorsque l'on est dans ce périmètre. Il se trouve que le PSMV qui était plutôt en avance et qui était plutôt un document de protection, parce que l'on a révisé le PLU, a ce paradoxe d'être moins protecteur pour certains aspects et de devoir l'être, puisqu'ils partagent ensemble le même PADD, projet d'aménagement et développement durable qui, c'est très technique, mais je sais que les Conseils de quartier qui nous écoutent et les conseillers autour de la table ayant voté toutes ces étapes se rappellent de ces différents documents, est un plan sous-jacent qui doit être mis en œuvre à la fois par le PLU et le PSMV.

Bref, vous l'avez compris, il était nécessaire de lancer la révision du PSMV, on avait bien rigolé pendant 4 ou 5 ans sur le PLU, on va continuer avec le PSMV. Je dis cela, car cela va être beaucoup de travail, vous avez pu mesurer le temps que cela prenait, le travail de concertation qui a été fait qui était extrêmement important, on va faire la même chose pour le PSMV. Ce ne sera pas tout Paris, ce sera nous, je ne sais pas ce qu'il en sera du PSMV du 7e, mais pour le nôtre, il a été souhaité que l'on engage ce travail.

Ce document d'urbanisme de référence qui est relativement tardif, qui remonte à la fin des années 90, même si le principe de la protection du Marais c'est la loi Malraux des années 60, sa dernière actualisation n'est pas si ancienne, elle remonte à 2013. Je suis arrivé juste après quand on venait de réviser le PSMV, mais en 2025 il est déjà, d'une certaine manière, périmé, on en engage la révision. Cela va prendre plusieurs années, 4 ans, ce soir c'est le coup d'envoi, c'est un premier vote nécessaire pour engager cette procédure de révision.

Je précise que le PSMV, c'est l'État qui en est, par la DRAC et les ABF, le garant, mais en réalité ce travail va être fait de concert avec l'État, ce qui n'était pas le cas pour le PLU. Ce sera une procédure menée conjointement par la Ville et par l'État, la Ville va désigner l'architecte chargé de la révision et il y aura tout un tas d'étapes, une enquête publique, comme pour le PLUb, et une concertation avec les habitants. On veillera, on en a maintenant l'habitude, à mener des concertations avec des ateliers avec un peu plus que le nécessaire via les Conseils de quartier notamment, on s'appuiera beaucoup sur eux.

En tout cas, c'est une bonne nouvelle, c'est l'occasion de mettre en œuvre le PADD que l'on a voté, que l'on a élaboré avec vous, et de le faire dans le cadre du plan de protection du PSMV, qui nous permet, je fais le lien avec la présentation de Dorine, de mieux lutter contre les meublés touristiques. C'est vrai, le paradoxe est qu'aujourd'hui on a des mesures

de protection plus protectrices dans le PLU que dans le PSMV, en l'occurrence sur ce sujet aussi.

Je vous encourage vivement à voter cette délibération de lancement de la procédure.

C'est la DU 78, y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, vous avez raison, on se réserve pour la révision proprement dite, on aura drôlement l'occasion d'en parler dans les prochaines années, enfin je l'espère, les élus pourront en parler pendant l'année qui vient, puis on verra.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DVD 42 Rénovation du parc de stationnement Saint-Martin (3è), transformation du parc de stationnement Passage des Récollets (10è) en Vélostation et exploitation de l'ensemble — Convention de DSP avec INDIGO

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne un parc de stationnement, on arrive à la direction de la voirie et des déplacements qui marque la fin des délibérations du Conseil. C'est la DVD 42, Florent la présente.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Merci. Celle-là, c'est bon, je l'ai bien dans mes tablettes. Pour rappel, comme régulièrement, à chaque Conseil quasiment, c'est une délibération qui concerne les parkings de stationnement en ouvrage dont la Ville est propriétaire et qu'elle met en concessions auprès d'acteurs qui sont mis en concurrence.

Nous allons voter le principe de l'ouverture de la mise en concurrence pour le parking qui est rue Saint-Martin, au croisement avec la rue Réaumur. La mise en concurrence a eu lieu et la délibération propose de retenir INDIGO comme futur délégataire, au regard de son offre qui était supérieure aux autres sur plusieurs critères qui étaient la qualité technique et architecturale du projet de rénovation, le service proposé en exploitation, et la cohérence du plan d'affaires pour la robustesse du modèle économique. C'est donc INDIGO qui est proposé.

J'ajoute que ces travaux vont être réalisés pour mettre aux normes ce parking ancien, on en profite, comme à chaque fois, pour diversifier le type de véhicule qui peut accéder à ce parking : outre les places voitures qui restent la majorité de l'espace, on ajoute des places pour personnes en situation de handicap qui seront gratuites, un tarif pour les résidents qui sera plus de moitié moins cher que le tarif visiteur, des places pour les vélos de façon sécurisée, et des places pour les deux-roues motorisés en lien avec l'introduction du stationnement payant sur voirie. On va avoir un parking beaucoup plus multimodal qu'aujourd'hui, cela permet de s'adapter aux différents usages de nos habitants et usagers qui sont eux aussi de plus en plus multimodaux.

Je vous invite à voter cette délibération qui prévoit une concession au profit d'INDIGO pour une durée de 10 ans.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Florent. Jacques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

J'ai une vraie question, si je puis dire. Quel était l'opérateur précédent ? Il est reconduit ?

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

De mémoire, je ne l'ai pas sous les yeux, c'est INDIGO. Il n'y a pas beaucoup d'opérateurs, il y en a 3 voire 4, c'est toujours les mêmes qui candidatent, SAEMES, INDIGO, SAGS.

Je sais aussi qu'à la Ville, la qualité des offres est importante, il y a aussi à l'échelle globale de tout Paris une question d'équilibre pour que, si jamais un opérateur économique venait à disparaître, à faire faillite, on n'ait pas tous les parkings qui tombent en même temps.

Il y a tout en annexe, il y a le plan, c'est plusieurs centaines de places, 200 places pour les vélos, c'est un challenge à remplir, c'est 10 euros par mois, ce n'est pas très cher, mais les gens n'ont pas encore l'habitude d'y aller, il va falloir s'y mettre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est 200, presque 300, dont 50 cargo. Ce qui m'a semblé intéressant dans cette délibération, c'est le parking du passage des Récollets dans le 10e qui devient une vélostation, je ne sais pas ce que c'est, mais cela m'intéresse beaucoup. Peut-être que Florent pourra regarder comment on fait une vélostation nous aussi, si cela vaut le coup.

Je vous propose de voter pour ce qui concerne le Centre, donc le parking Saint-Martin. DVD 42. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On a fini, je vous remercie, on a été très vite sur les délibérations. Bravo, collectivement. On va pouvoir passer les deux prochaines heures sur les vœux. Non, on va essayer d'être rapide aussi sur les vœux. On a quelques sujets importants dans ces vœux, de toute nature.

On va commencer par celui qui est le plus dur d'entre eux : le sujet du CAARUD, sur lequel Aurélien VÉRON nous a adressé un vœu qu'il va pouvoir présenter, et Martine FIGUEROA posera une question. Je vous propose de regrouper les questions sur ce sujet, Véronique fera une réponse groupée sur le vœu et la question.

VŒUX

VPC 2025 08 Vœu déposé par le groupe Républicains et libéraux relatif à l'arrêt de l'accueil des consommateurs de crack au CAARUD rue de Cléry

QUESTION AU MAIRE

QPC 2025 01 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Martine Figueroa relative aux nuisances engendrées autour du CAARUD, rue de Cléry

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, j'ai travaillé pas mal d'années dans un quartier où le crack prenait beaucoup de place, je suis allé fréquenter des toxicos malades du crack, j'ai participé à des réunions sur le traitement, la désintoxication, la police favorable à des dépénalisations du cannabis, etc. J'ai étudié de près la situation dans les squares et jardins qui étaient occupés puis évacués par la police.

Ma conclusion, et l'on va peut-être être en grand désaccord sur cette conclusion, est qu'il y a une impossibilité de coexister entre les habitants qui ne sont pas malades, qui sont sains, et les malades du crack. C'est une maladie à vie, une maladie désastreuse, dévastatrice pour ceux qui en sont dépendants et pour leur entourage. Les CAARUD, contrairement aux salles de réduction des risques, ont une utilité d'accueillir, d'avoir un accompagnement social, de maintenir un lien avec ces personnes qui ont des chutes

extrêmement brutales, qui sont souvent des poly consommateurs d'alcool, drogues, qui ont des réflexes parfois très violents, imprévisibles, et 10 secondes après ils ont oublié. C'est un stress permanent que l'on ne peut pas faire subir aux riverains.

Le choix de déplacer ce CAARUD de la rue Dussoubs qui était une rue passante, animée, pour le mettre dans une rue extrêmement calme et reculée comme la rue de Cléry qui, le soir, est vraiment très calme, pour moi est une erreur qui pèse très lourd sur les riverains. J'ai préconisé il y a 6 mois de mettre dès le départ un vigile, quelqu'un qui fasse de la médiation dans le quartier, je crois qu'il va y en avoir un, mais c'est trop tard, et aujourd'hui, c'est parti en vrille et je crains que ce soit impossible.

Je propose ce vœu d'arrêter l'accueil du crack, c'est un vœu fictif, car on ne peut pas arrêter l'accueil du crack, mais c'est juste insupportable pour les riverains. Vous tuez un quartier, il y aura un accident, car tous les quartiers où il y a des crackeux, il y a des accidents.

J'ai été brutal et Ariel WEIL m'a fait le reproche justifié, c'est vrai, quand j'ai bondi, et même sur un autre sujet, en disant : la Mairie est quand même responsable, s'il y a un accident vous serez un peu responsable. C'est peut-être excessif, c'est vrai.

Je constate quand même que ce déplacement du CAARUD détruit littéralement un quartier. Jacques me répondra, il y avait du crack avant. Il y avait du crack avant, à Bonne Nouvelle, au square Jacques Bidault, mais ce crack n'avait rien à voir, il était pénible, il créait des risques, il était critiqué par les riverains, mais depuis l'arrivée du CAARUD on est passé de quelques malades du crack à 30 ou 40 qui traînent dans le quartier. Cela devient un pôle d'attraction de personnes malades du crack, je crois que les CAARUD sont faits pour être loin des lieux d'habitation, c'est compliqué à Paris.

La seule solution pour le crack, c'est le sevrage, on sait que le sevrage forcé ne marche pas la première fois, mais il plante une graine et souvent, ceux qui se font sevrer ont commencé par le sevrage forcé. Il faut passer par le sevrage, ensuite des post cures de plusieurs mois, ensuite des communautés de thérapeutiques. Mais le CAARUD en plein centre du Sentier est pour moi non seulement une mauvaise solution, mais une mise en danger des habitants.

Je demande l'arrêt de l'accueil du crack et, en tout cas, de réfléchir à un déplacement de ce CAARUD dans les mois qui viennent et de trouver une autre solution.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Martine pour compléter, puis on fera une réponse.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je vais aller dans le sens d'Aurélien. On a rencontré les gens, ils sont très présents, on sait que depuis son installation les riverains et les commerçants se plaignent de nuisances qui dégradent leur sécurité et leur qualité de vie dans ce secteur de Paris centre. Est-ce qu'une concertation a été mise en place avec les riverains afin d'échanger sur leurs inquiétudes ? C'est assez important.

Est-ce que des passages de la police municipale ont été demandés afin d'assurer la tranquillité publique des riverains ? Les riverains nous disent qu'ils n'en voient jamais.

Quelle suite la Mairie de Paris Centre va-t-elle donner si la situation persiste ? C'est douloureux, les gens que l'on a rencontrés, c'est extrêmement douloureux, on n'invente pas les situations, ce serait bien que l'on prenne en considération ce qui arrive aujourd'hui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vais répondre très vite à la question de Martine. La réponse est oui à toutes les questions qui étaient posées. Avec de nombreux élus, on a vu les mêmes riverains que vous. Je dis deux ou trois choses, je donnerai ensuite la parole à Véronique, en sachant que Catherine en tant qu'adjointe à la santé, Karine aux affaires scolaires avec les parents d'élèves du quartier, Dorine sur les problématiques liées au nettoyage de ces rues qui sont compliquées, et bien sûr avec Véronique qui coordonne avec moi l'action de la police municipale et de la police nationale puisqu'on les coordonne ensemble, c'est une particularité de la Mairie de Paris Centre, on travaille avec les deux, nous travaillons sur ce sujet depuis le début, depuis l'installation.

Je rappelle que l'on prend très au sérieux ce sujet, on a parlé nous aussi aux commerçants et aux habitants, on y est souvent allé. Je le dis, tu le détailleras Véronique, on garde comme on le fait ici dans cette enceinte toujours la maîtrise de nos propos, du ton, tout le monde se soucie des habitants, pas forcément avec les mêmes vues sur tout, mais en l'occurrence, sur le CAARUD, c'est une décision d'une association qui a changé de bail privé, ce n'est pas une décision de la Ville de Paris. On l'a appris, on a demandé des choses, on a demandé aussi un médiateur depuis le début, mais cela se met en place doucement.

C'est ce travail qui est fait par Véronique en particulier, que l'on a fait à travers le comité que l'on a réuni ici avec les habitants et les commerçants, à travers le comité de suivi dans lequel tu participes, Catherine, avec Véronique, sur place il est piloté par AIDES logiquement puisque qu'ils sont les gestionnaires du CAARUD.

Je voudrais que l'on puisse vous répondre là-dessus. On écrit, bien sûr, en même temps aux habitants pour leur expliquer ce qu'il se passe aujourd'hui, ce que l'on tente, puis l'on va voir comment cela se passe.

Je laisserai la parole à l'ensemble des participants et en particulier à Jacques qui a aussi l'historique de l'implantation du premier CAARUD, celui de la rue Dussoubs dont il a été question tout à l'heure, qui n'a pas été simple non plus à l'époque, tu pourras peut-être en dire quelques mots. Véronique, d'abord, pour répondre.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Mairie de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. C'est un sujet extrêmement compliqué. La présence d'usagers de crack à Paris Centre et en particulier sur le secteur de Bonne Nouvelle et des Halles, c'est à l'échelle de ce périmètre qu'il y a une présence d'un groupe d'individus qui va et vient et qui consomme du crack et où il y a aussi du deal. Cette activité est présente depuis un certain nombre d'années sur ce territoire, avec des modalités de visibilité différentes. En tous les cas, depuis une quinzaine d'années, des usagers de crack existent sur le territoire, d'où la présence de deux structures médico-sociales que Catherine TRONCA pourra évoquer qui sont à Paris Centre, dans le 2e arrondissement, le CAARUD rue Dussoubs à proximité d'écoles et de la rue Réaumur, et le 110 les Halles.

Ces structures, contrairement à ce que vous indiquez Aurélien VÉRON, ont vocation de par le travail de proximité qui est le leur d'être en proximité des usagers. Aucun CAARUD ni aucune structure de ce type n'a vocation à éloigner des gens, le travail social qui est fait doit être fait en proximité. Ils le font par des permanences et par des maraudes organisées sur le terrain. Le CAARUD, géré par AIDES, et je salue le professionnalisme des équipes, tout le monde a conclu, y compris l'ARS, que le local de la rue Dussoubs n'était plus adapté, il y a sans doute la file active qui a augmenté, les effets de la crise sanitaire. Il y avait déjà un comité de suivi puisqu'il y avait certaines problématiques de nuisances présentes, le CAARUD invitait les riverains avec lesquels ils étaient en lien sur cette rue pour faire remonter des problématiques, notamment avec la police nationale, entre temps la police municipale s'est créée, mais à l'époque il n'y avait pas la police municipale.

Nous savions que le CAARUD recherchait un autre lieu, nous avons pris acte du lieu qu'ils ont trouvé rue de Cléry, je pense avec l'autorisation et le financement de l'ARS, d'où la présence de l'ARS notamment aux réunions organisées au comité de suivi au sein du CAARUD, et l'ARS qui viendra sans doute à une autre réunion de la Ville de Paris, sans

doute en lien avec la direction de la santé publique de la Ville. Rue de Cléry, je l'ai dit clairement parce que c'est un fait, où les usagers de crack qui étaient déjà présents sur le territoire de Bonne Nouvelle aux Halles ne passaient pas, c'est une difficulté que nous avons.

L'objectif, dès lors que nous validons la nécessité d'avoir cette structure en complémentarité de l'ensemble des autres actions des autres structures, d'ailleurs ces structures sont citées dans le plan crack porté par la Ville de Paris, l'ARS, la préfecture de police, la préfecture de Région, comme l'ensemble des dispositifs ce n'est pas propre à la Mairie de Paris Centre, on a besoin de l'accompagnement qu'ils proposent, ce n'est pas eux qui font venir le crack.

Je veux bien que l'on déshumanise, mais cela reste néanmoins et malgré la difficulté, les nuisances, voire les problématiques d'agressions, cela reste des individus.

Mais la sécurité des riverains ne passe pas en dessous, nous sommes totalement d'accord, c'est la raison pour laquelle depuis le début et avant la reprise des activités de ce CAARUD, il y avait une ouverture à l'égard des riverains pour présenter les activités, c'est un fait que tout le monde ne sait pas ce qu'est un CAARUD. On a conscience que des riverains ont débarqué sur la nature du public qui allait venir et qui peut inquiéter. Il y a des situations d'intrusion, je sais qu'il y a une laverie automatique dans laquelle le gérant a été malheureusement amené à financer un agent de sécurité pour empêcher des intrusions, que dans des halls d'immeubles il y a des tentatives d'intrusion, qu'il y a des comportements problématiques, de la consommation sur l'espace public.

On est bien à l'écoute des riverains puisque l'on échange très étroitement avec eux. C'est la raison pour laquelle depuis le début la police municipale est présente, et les riverains les voient puisqu'ils échangent quotidiennement notamment le matin, mais on essaye de faire évoluer les horaires à des moments plus adéquats.

Cela fait plus de 2 ans et demi que l'on traite le sujet, vous débarquez, vous en prenez peut-être conscience, mais ce sujet est présent avec la police nationale, avec le commissariat de Paris Centre, les équipes interviennent sous différents aspects visibles ou non, de jour comme de nuit, ils font des contrôles, des interventions, des gens sont interpellés, des gens sont jugés, il peut y avoir des injonctions de soin, mais ce n'est pas si facile, il n'y a pas de produits alternatifs à l'usage de crack.

C'est un sujet extrêmement compliqué, il y a aussi la rue qui détruit les individus, en tous les cas qui les mettent dans des comportements extrêmement compliqués avec des bagarres, essentiellement des agressions entre eux.

On est extrêmement vigilant, on n'a pas fait le tour des modalités d'intervention pour sécuriser le site, le CAARUD, AIDES doit recruter très prochainement, et Ariel WEIL a beaucoup insisté sur le besoin de procédé à ce recrutement qui a été acté depuis le début, Monsieur VÉRON. On attend ce recrutement d'un agent qui doit intervenir, de médiation sur l'espace public, pour empêcher des comportements qui sont, on le sait, très problématiques pour un certain nombre de riverains.

C'est la démarche dans laquelle nous sommes, nous sommes extrêmement à l'écoute et en lien avec les riverains, mais il ne faut pas faire croire aux gens que c'est en supprimant l'activité du CAARUD. On l'a bien vu dans votre réaction quand vous avez parlé de Gaïa dans le 10e, vous faites semblant de dire que vous reconnaissez le travail. Non. Vous n'en voulez tout simplement pas. Ni du CAARUD ni des autres structures ni des salles de consommation encadrée sur tout Paris. Mais ce n'est pas comme cela que ces usagers vont disparaître.

Par ailleurs, vous leurrez les gens, vous mentez aux riverains. En tout cas, ceux qui vont au CAARUD savent comment les choses sont organisées, quel type d'action professionnelle est gérée sur place. Je tiens à rappeler cela. On continue d'être en lien avec l'ensemble des forces de police, y compris municipale, il y a même des médiateurs qui passent régulièrement à d'autres moments de la journée pour être en lien avec les commerçants, on verra si à un moment l'on n'arrive absolument pas à sécuriser cette zone. Mais nous avons besoin de ce type d'intervention à proximité de ces usagers. Je vous remercie.

Arrivée de Jimmy BERTHÉ à 20 h 57.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Véronique. C'est aussi la vertu des élus locaux, c'est que ce sont des locaux. En l'occurrence, il y a autour de cette table 3 personnes qui connaissent très bien le quartier, plus que les autres, Véronique LEVIEUX, Jacques BOUTAULT, et Jimmy BERTHÉ, qui sont des gens qui fréquentent, qui habitent là depuis 20, 25 ans, et qui ont vu l'histoire. Je les écoute beaucoup sur ces sujets, car il n'y a pas de sujet *ex nihilo.* Il y a 20 ans, j'en parle avec Jimmy, quand il était petit, c'était des quartiers qui étaient d'ailleurs plus dangereux à l'époque, ce n'est pas une satisfaction, mais il faut comprendre l'histoire de ces lieux et ce qu'il s'est passé dans les dernières années pour trouver la meilleure solution, en tout cas on est déterminé à le faire.

On est autour de la table, il n'y a pas de gens qui défendent les habitants et d'autres qui les accablent, on a tous à cœur de trouver la meilleure solution pour ce quartier qui n'est pas un quartier simple.

Je crois qu'il y avait des demandes d'intervention. J'ai laissé parler Véronique un tout petit peu au-delà du temps, donc je laisse le temps libre sur les interventions de part et d'autre pour ce débat important. Jacques BOUTAULT.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je voudrais apporter un élément supplémentaire au débat en forme de critique. Je dirai laquelle après avoir précisé qu'il faut prendre les usagers de crack comme des personnes malades, cela a été dit, non seulement des personnes malades, mais souvent en errance. Je pense que le lien entre absence de domicile, pas d'insertion sociale, et consommation de drogues addictives est vraiment un problème global, on ne peut pas les traiter l'un sans l'autre, et les CAARUD traitent les uns et les autres. C'est un outil pour faire face à ce problème social.

La deuxième chose que je voulais dire, c'était que, et c'est là où je rentre sur un point critique, la façon dont AIDES s'est installé rue Dussoubs il y a quelques années était une façon de s'installer un peu, je veux dire, sans concertation. Ils ont choisi leur lieu et nous ont informés ensuite. Je peux vous dire qu'à l'époque, nous étions très inquiets, car rue Dussoubs, il y a une école au 42 et une école au 12, et le CAARUD est absolument au milieu. Nous étions inquiets. Mais après quelques inquiétudes parfaitement légitimes des riverains, le travail a été fait pour trouver des modes de régulation qui ensuite ont complètement apaisé la situation.

Je ne doute pas que nous y parvenions sur la rue de Cléry. Notamment parce que la discussion est déjà en train de se mettre en place, et qu'en mettant des actions de régulation et de contrôles des personnes alentour pour montrer qu'il y a de l'humain qui gère la situation, y compris dans les extérieurs, cela compte beaucoup, cela modère, cela rassure, et le recrutement d'agents supplémentaires va, je pense, contribuer à réguler au fil de l'eau cette situation.

J'appellerais à la modération dans les propos, il y a un travail qui a été engagé, cela prend du temps, ce CAARUD a une vraie utilité, car il est dans un secteur où se trouvent les consommateurs. La rue n'est peut-être pas la mieux choisie, cela a été imposé aux élus locaux, c'est mon point critique, je le regrette, des négociations en amont c'est peut-être plus facile, mais quand on y met de la bonne volonté, quand les uns et les autres sont prêts à prendre en charge la situation, à régler le problème, on y parvient, la preuve par la rue Dussoubs. Je ne doute pas qu'on y parvienne également avec la rue de Cléry.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour l'historique, Jacques. Moi qui en ai entendu parler, à l'époque c'est toi qui a géré, cela ne s'était pas passé facilement, il n'y a pas eu plus de concertation cette fois-ci, mais on a quand même fait un travail préalable qui se nourrissait de ce travail. La rue Dussoubs, pas plus la rue Cléry, n'était vraiment indiquée pour les raisons que tu as indiquées, notamment car on est sur une portion de rues très étroite à proximité des écoles.

Ce n'est pas pour dire : ne nous inquiétez pas, tout va bien se passer. On va faire en sorte que tout se passe bien, sinon on n'a pas de religion sur le lieu. Mais il faut nous laisser, et surtout à l'association, le temps de mettre en place, comme cela s'est fait sur une période un peu difficile au début rue Dussoubs et, si cela ne marche pas, à ce moment-là il sera toujours temps de trouver d'autres solutions.

Si quelqu'un veut prendre la parole.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je voudrais juste rappeler que le CAARUD n'est pas un centre de soins, c'est un centre d'accueil, de lien social, qui donne du matériel propre, mais ce n'est pas un centre de soins, et le travail d'AIDES est un travail de connaisseurs, ils font des maraudes, ils connaissent le crack notamment aux Halles. C'est un crack qui était autrefois plutôt calme, qui devient un peu agité aujourd'hui, mais il débarque des crackeux du nord, du 10e arrondissement, de Bonne Nouvelle, qui ont viré les anciens toxicos qui étaient beaucoup plus calmes, à l'ancienne, parce que sur les 40 000 consommateurs de crack en France et les 20 000 d'Île-de-France, il y en a 1000 qui sont à la rue, les 1000 se sont désocialisés complètement, c'est une chute libre et ils sont dangereux.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'ils sont dangereux et pas seulement pour eux-mêmes. Ils sont dangereux pour les enfants, pour les femmes, et les parents d'élèves qui emmènent leurs enfants se sentent en danger le matin et le soir. Le CAARUD n'est pas équipé pour cela.

Je vous rappelle que le CAARUD ne va pas les aider à s'en sortir, il va les maintenir et les préserver dans leur addiction qui est dangereuse pour l'environnement. Le CAARUD devient un pôle d'attraction de nouveaux toxicomanes qui n'étaient pas là avant, qui augmentent la population dans les rues alentour.

La solution serait le sevrage pour ceux qui deviennent vraiment dangereux, et des CAARUD éloignés des habitations, dans des zones de bureaux, des zones périphériques, mais certainement pas au milieu d'habitations avec des riverains et avec des familles et des enfants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Un dernier mot sur le sujet. On ne résoudra pas, on a des instances que l'on a créées pour pouvoir continuer ce dialogue. Je voudrais simplement, puisque c'est un sujet qui a été évoqué, un sujet médical, et que Catherine fait aussi partie du comité de suivi, lui donner la parole.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Merci. Le CAARUD n'est pas un centre de soins, bien sûr, en tant que tel. Il est là pour donner des informations, pour accompagner ces personnes dans des soins, et grâce au CAARUD, des gens sont en traitement ou en sevrage. Ce n'est pas sur place qu'il y a du soin, mais de toute façon il n'y a pas d'autres solutions, il faut passer par le CAARUD pour aller vers une amélioration voire une guérison. En fait, la seule solution, c'est d'avoir encore plus de CAARUD.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On va être très vigilant, c'est sûr que le démantèlement de Forceval a fait venir des populations, mais ce n'est pas l'analyse qui est faite par nos services. Ils voient au contraire le retour de consommateurs qu'ils connaissaient, qui étaient dans les anciens ou les âgés pour reprendre la nomenclature qu'Aurélien a utilisée tout à l'heure. On a mobilisé beaucoup d'acteurs, on vous tiendra au courant de l'évolution de la situation.

Je vous propose que l'on passe au vote, puisqu'il faut voter sur le vœu, pas sur la question. Sur le vœu proposé, qui était avec une recommandation de rejet, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? 5 voix pour.

Je vous remercie, le vœu est rejeté dans son état, mais encore une fois, on rendra compte de la situation d'abord aux habitants et ensuite aux élus.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté.

VŒUX

VŒUX VPC 2025 09 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à l'installation de capteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans les écoles de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit. Je laisse la parole à Martine FIGUEROA qui avait posé un vœu.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

On a posé un vœu sur les capteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans les écoles de Paris Centre. Après échange, je préfèrerais poser une question. Comme on est hors délai et que cela ne peut pas se passer, nous avons convenu, avec l'accord de Karine et vous, Monsieur le Maire, que je vous envoie la question. Karine me répondra puisque je crois qu'elle a préparé la réponse et je transfèrerai et publierai la réponse qu'a faite Karine.

Ce sont vraiment des questions que les parents m'ont posées, et je préfère cela plutôt qu'un vœu rejeté.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Martine. C'est très souvent la solution. Très souvent, la question est plus intéressante que le vœu. Je le dis pour l'ensemble des élus, il n'y a que les vœux performatifs, c'est-à-dire ceux sur les nominations, il y en a quelques-uns qui arrivent, que l'on est obligé de faire sous forme de vœu. Souvent, les vœux seraient mieux inspirés sous forme de questions.

Je remercie Martine de l'avoir transformé, on y répondra.

VPC 2025 10 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à la persistance de ventes « à la sauvette » rue Rambuteau/rue Saint Martin

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le prochain vœu porte sur les situations des ventes « à la sauvette » et notamment celles de la rue Rambuteau/Rue Saint Martin. Je laisse Aurélien la présenter ou Christel ?

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Bonsoir. Nous souhaitons présenter ce vœu relatif à la situation des ventes « à la sauvette » rue Rambuteau et rue Saint-Martin. On est face à l'installation quotidienne d'étalages de marchandises dans la rue, avec la mise en vente d'articles sous des modalités qui nécessiteraient une autorisation délivrée par la Mairie et soumises à un certain nombre de réglementations qui concernent les lieux et horaires de cette vente, et qui nécessiteraient

aussi le respect de certaines normes liées au stockage, à la salubrité de ces marchandises. On est face, évidemment, à des marchandises sans affichage qui regroupent différents biens, on a rencontré des habitants du quartier, parfois ce sont des biens de consommation courante, parfois c'est un peu plus original. En tout cas, ces ventes constituent une concurrence déloyale par rapport aux ventes faites dans les commerces qui respectent les réglementations.

On a des nuisances remontées par les riverains qui ont déjà été remontées à la Mairie, je pense que vous en avez connaissance, concernant l'occupation abusive du trottoir et l'encombrement de la rue, on est sur une toute petite parcelle de rue, concernant des altercations qui peuvent être fréquentes entre les marchands avec parfois de l'agressivité entre eux et envers les riverains qui essayent de prendre des photos ou de comprendre l'état de la situation. On a des cas de dissimulation de marchandises pendant la nuit parce que ces marchandises n'étant pas autorisées, il faut bien les cacher pour revenir le lendemain, donc dans des immeubles du quartier de l'Horloge. On a des déchets qui restent le soir.

Tout cela contribue à une dégradation de l'image du quartier, on est quand même au centre de Paris. Avec la fermeture prochaine du centre Pompidou, il y a des inquiétudes complémentaires puisque le quartier va peut-être changer de visage avec moins de passage, donc un renforcement de ces nuisances.

Sachant que ces activités sont passibles de sanctions au niveau du Code pénal et du Code du commerce, on demande, on sait que c'est une situation connue, mais qui perdure, on demande en premier lieu des passages de la police municipale. On sait qu'elle ne peut pas saisir la marchandise, mais au moins qu'elle soit là pour être présente et dissuader, et évidemment un travail renforcé avec la police nationale pour éradiquer ce phénomène en confisquant la marchandise via une répétition des interventions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Pour répondre, Véronique LEVIEUX, et pour l'aspect opérations de propreté, Dorine BREGMAN.

Je le dis d'emblée, on le connaît, vous pouvez aborder ce sujet, on le connaît tellement bien que cela fait des années que l'on y travaille, que tout ce que vous avez dit ici on le fait depuis des années. C'est-à-dire non seulement la police municipale, mais même des opérations conjointes de la police municipale et de la police nationale. Est-ce que cela a résolu définitivement le problème ? Mais tout a été fait : des passages, des opérations communes, des saisies, des destructions, tout cela est fait.

Je donne la parole à Véronique, puisqu'avec elle, depuis plusieurs années, nous suivons chaque semaine ce travail fait par les polices réunies.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Mairie de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Monsieur le Maire, quelques éléments de complémentarité. La police municipale de Paris Centre qui n'a que 3 ans intervient sur ce sujet depuis 1 an ½, 2 ans, on a sollicité très activement la police nationale pour nous accompagner, puisque l'on a besoin de réunir les compétences des uns et des autres pour être totalement opérationnels, sans compter la DPE, mais je laisserai Dorine BREGMAN compléter.

Il y a des opérations conjointes qui sont hebdomadairement organisées pour pouvoir contrôler, verbaliser, saisir, détruire le matériel. On n'est pas encore en capacité d'éviter la réinstallation, mais le travail que vous demandez est totalement mis en œuvre. Il y a un certain nombre d'amendes forfaitaires délictuelles qui sont régulièrement rédigées à l'encontre des personnes contrôlées que l'on voit sur place et tous les mois, toutes les semaines, il y a des procès-verbaux, des évictions qui sont faites par la police municipale, c'est un travail quotidien, c'est dans la répétition, donc cela va prendre un peu de temps, puisque pour l'instant cela n'a pas provoqué l'arrêt de l'envie de ces personnes d'y retourner, on est d'accord.

Mais ce que vous demandez, la mobilisation des deux polices, est vraiment en œuvre à l'heure actuelle. On ne va pas lâcher l'affaire, car, effectivement, on ne sait pas d'où viennent ces produits, il y a une occupation illégale de l'espace public, il y a des comportements d'agression, il y a un accaparement de l'espace, ce n'est pas acceptable. C'est pour cela que les deux polices travaillent de manière très concrète sur le terrain, on va continuer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Véronique. Ce sont des centaines d'évictions qui ont eu lieu depuis seulement décembre, dans les 4 derniers mois, on a demandé à la police municipale, on a refait le compte.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Mairie de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

114 évictions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je pense qu'il n'y a pas un jour où il n'y a pas de passage de la police municipale, et je ne parle pas des opérations conjointes de saisie et de destruction. Dorine, pour compléter.

Dorine BREGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Très rapidement, je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que vient de dire Véronique LEVIEUX, parce que sur ces opérations d'éviction, à la collaboration de la police municipale et de la police nationale s'ajoute évidemment celle des services de la propreté. Encore très récemment, des opérations substantielles ont été réalisées pour éliminer ce stockage de marchandises dans l'espace public.

À ma connaissance, je n'ai pas entendu parler, en tout cas cette information n'est pas arrivée jusqu'à nous, de stockage de marchandises à l'intérieur des immeubles du quartier de l'Horloge. J'ai eu de très nombreux mails de riverains qui habitent le quartier de l'Horloge et qui n'auraient sans doute pas manqué de me le signaler, donc je suis un peu perplexe sur cette allégation de stockage de marchandises à l'intérieur des immeubles, cela me paraît un peu exagéré. Il y a eu du stockage sur l'espace public, très précisément à proximité du cinéma le MK2, car il y a une espèce d'encoignure où ces marchands que l'on pourrait appeler des biffins essayent de stocker non pas des marchandises, mais du matériel qui leur permet de s'asseoir, des caisses, mais ils ne laissent pas leurs marchandises sur place.

Pour répondre aux futures inquiétudes qui concernent le centre Pompidou, j'ai le plaisir de vous informer qu'il y a bien sûr une concertation tout à fait suivie avec les riverains, le centre Pompidou, et la Mairie de Paris Centre sur la future fermeture du centre Pompidou, avec des projets qui consistent à maintenir l'animation sur la Piazza Beaubourg qui est une partie de l'espace public gérée par le centre Pompidou lui-même et non pas par la Ville.

Il y a différents projets d'animation de l'espace public, ou en tout cas précisément pour préserver l'activité commerciale de tous les commerces autour du centre Pompidou, j'ai

récemment rencontré le responsable de l'association des commerçants du plateau Beaubourg, on y travaille.

J'espère que cela peut rassurer les riverains qui habitent très près de cet endroit, que je connais également, certains même sont dans la salle, je pense qu'ils savent à quel point nous avons mobilisé nos forces de police et nos services de propreté pour lutter contre ces activités.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On va continuer à le faire. Je propose que l'on vote sur ce vœu. La recommandation était de le rejeter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? 5 voix pour. Je vous remercie, le vœu est rejeté.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté.

VPC 2025 11 Vœu sur proposition d'Ariel Weil et des élus Paris en Commun de Paris Centre, relatif à la transformation d'une partie des locaux de la Bourse du Travail en logements sociaux et en centre d'hébergement d'urgence

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons ce Conseil avec des vœux d'une nature différente. Le prochain vœu concerne la proposition de transformer une partie des locaux de la Bourse du Travail en logements sociaux et centre d'hébergement d'urgence. J'en dis quelques mots.

C'est un vœu qui a fait l'objet de débat entre nous.

La Ville continue de faire un travail, j'allais dire quasi sacrificiel, mais on n'a pas vraiment le choix dans le Centre de Paris. Vous le savez, on a des besoins de logements et d'hébergement d'urgence pour que des familles ne soient pas à la rue. Après avoir quasiment épuisé le foncier parisien, notamment lors des opérations Réinventer Paris, il ne reste plus beaucoup de foncier. Ce serait bien que les autres administrations publiques, je pense à l'État, je pense à la bataille que l'on a dû mener rue de la Banque lorsque les locaux ont été vendus au plus offrant, on a quand même réussi à mettre un pied dans la porte de l'ancien centre des impôts.

En l'absence de ce travail, la Ville continue à chercher un peu partout des mètres carrés et dans le dialogue, bien sûr, avec les organisations sociales, nous avons souhaité faire étudier la possibilité sur une des deux annexes qui sont dans le centre de Paris, de la Bourse du Travail, de pouvoir envisager d'y mettre du logement social à terme, et d'y mettre dans l'immédiat, comme on le fait dans l'attente de création des logements sociaux cette année,

des centres d'hébergement d'urgence. On le fait d'ailleurs tellement qu'on en a deux qui vont finir par devoir quitter les lieux, pour Aboukir et aux Minimes, au terme de plusieurs années de centre d'hébergement d'urgence, parce que précisément les travaux vont commencer pour créer les logements sociaux qui accueilleront des familles.

C'est à cela que l'on a souhaité les dédier. Mais cela pose des problèmes puisque l'on ne sait pas où l'on peut reloger ces centres d'hébergement d'urgence et que l'on souhaite absolument conserver ces familles hors de la rue et ces enfants scolarisés dans les écoles où un travail social a pu être fait au cours des dernières années.

Dans cette recherche un peu effrénée de locaux, on a souhaité pouvoir explorer la possibilité d'utilisation l'une des annexes de la Bourse du Travail. Je le redis ici, c'est faute d'avoir d'autres lieux, mais ce n'est pas exhaustif, si vous connaissez d'autres lieux, s'il y a des lieux publics qui ne sont pas utilisés, on sera ravi de les étudier aussi.

En tout cas, celui-là fait partie peut-être des derniers mètres carrés qui existent dans le parc de la Ville c'est pour cela que l'on a souhaité faire ce travail qui est un travail d'exemplarité que, je crois, l'on a déjà bien mené et que l'on va poursuivre avec ce vœu.

Je donne la parole à ceux qui veulent en parler. Shirley et Aurélien.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Monsieur le Maire, vous savez que l'on partage, avec Luc, votre ambition et que l'on a été suffisamment bagarreur pour aller chercher les mètres carrés qu'il nous fallait pour faire du logement et des CHU. On a fait plusieurs vœux en ce sens, plusieurs démarches en ce sens.

Il nous semble qu'il y a encore de grosses batailles à mener, notamment sur le travail qui est fait sur les meublés touristiques, sur les préemptions, et aussi sur la réappropriation de certains bâtiments publics qui nous sont parfois un peu piqués rapidement par l'Hôtel de Ville, je sais parfois à quel point cela peut vous agacer de ne pas pouvoir être les premiers en la matière. Il y a quand même des lieux sur lesquels on a certains projets, en revanche, je pense qu'en termes méthodologiques, les conditions ne sont pas réunies pour étudier sérieusement cette piste, en tout cas via un vœu à l'heure actuelle en l'état sur la Bourse du Travail.

Les organisations syndicales y sont pour l'instant opposées, la Bourse du Travail est un lieu symbolique. La position des organisations syndicales présentes sur la Bourse du Travail s'entend sur les inquiétudes qu'elles portent par rapport à leur devenir, y compris parce

qu'effectivement, en plus, en ce moment, il y a une difficulté à faire vivre cette vie syndicale qui nous est importante, car ce sont aussi des relais de mobilisation que l'on a en cours et qui sont des soutiens, je pense, qu'il faut entendre.

La position du groupe Communiste aujourd'hui est que les conditions ne sont pas suffisamment réunies pour que l'on puisse avancer sur ce projet de manière sereine. À regret sur le fond, évidemment, mais davantage frileux sur la forme, on ne pourra pas voter ce vœu à l'heure actuelle de l'état des discussions en cours.

Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Shirley. Aurélien, Jacques.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je suis surpris par le contenu, je suis perplexe devant l'utilisation d'un lieu qui a été quand même lourdement rénové il n'y a pas si longtemps, avec plusieurs millions, qui est vide, à chaque fois que je passe devant c'est vide, les rideaux sont baissés, c'est un peu tagué, je n'ai jamais vu d'activités.

Il y a quelques débats dans l'amphithéâtre de 400 places, mais c'est vraiment fait pour être des bureaux, pourquoi en faire aujourd'hui des logements, mais pourquoi pas, je n'ai pas un avis tranché. Je constate juste que, depuis 2007, après plusieurs millions de travaux pour en faire un endroit magnifique, les syndicats n'ont pas du tout occupé l'annexe Varlin, ce n'est pas la Bourse du Travail, c'est une annexe de la Bourse du Travail, il y a d'autres bâtiments beaucoup plus grands à côté, le bâtiment est vide, il est comme le dit le vœu, les bâtiments aujourd'hui après une rénovation générale sont dans un sale état et méritent une vraie rénovation. Ils ont été vides pendant un certain nombre d'années, il faut tout refaire à neuf ou casser et faire des logements. C'est déjà un gâchis depuis 15 ans parce que cela ne sert à rien et que l'on a mis des millions dedans. Pourquoi pas des logements sociaux, pourquoi pas un centre, il n'y a pas d'étude, d'analyse, je trouve cela un peu vide, donc on va s'abstenir.

Après, l'idée de loger les agents municipaux, notamment en première ligne, c'est une très bonne idée que l'on voudrait voir comme une politique prioritaire dans tous les logements sociaux parisiens, mais je suis un peu sceptique devant le flou du projet qui dénonce juste un bâtiment inutilisé, vide, qui a coûté des millions et que l'on veut refaire à neuf.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jacques BOUTAULT. Il y a une version sur table qui a été légèrement modifiée justement en discussion avec les organisations syndicales.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Monsieur le Maire, chers collègues, je partage le point de vue exprimé précédemment à celui d'Aurélien VÉRON. Sauf que je le rejoins sur un point : est-ce vraiment opportun ? C'est vraiment le seul point sur lequel je le rejoins, mais l'argument qui consiste à dire que nous n'avons pas été suffisamment loin pour épuiser tout le potentiel de mètres carrés appartenant à la Ville, y compris dans Paris Centre, qui pourraient être dédiés au logement social, puisque cela est effectivement important de créer du logement social, me paraît plus entendable parce que le sentiment que j'ai c'est que l'on va un peu vite sur ce sujet.

La discussion n'a pas été entamée avec les organisations syndicales qui sont dans un lieu qui ne leur appartient pas en tant que propriétaire, mais en tant que locataire, et même si le lieu est sous-utilisé, semble-t-il, en revanche c'est un lieu qui mériterait d'être mis aux normes pour accueillir plus de public puisqu'il y a quatre petites salles et une grande salle de 80 personnes difficiles à gérer pour le lieu.

Contrairement à ce que dit Aurélien VÉRON, les investissements qui ont été faits sur la Bourse du Travail, c'est pour l'annexe Varlin, pas pour l'annexe de la rue Turbigo. Celle-ci est dans son jus, elle est très « historique » et je pense que cela explique pourquoi elle n'est pas suffisamment utilisée.

Je partage ce qui a été dit par ma collègue Shirley, il y a un instant, je pense qu'il serait plus sage d'entrer en discussion avec les organisations syndicales qui vivent dans le lieu pour leur indiquer que l'on estime qu'il est sous-utilisé, que l'on a des besoins importants de logements et que l'on voudrait savoir ce qu'ils en pensent et comment l'on peut avancer.

Un vœu risque d'être une façon un peu brutale de mettre en place un dialogue sur ce sujet, je le crains. Pour cette raison, le groupe ne votera pas favorablement au vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. J'ai entendu l'ensemble des réactions et je les comprends.

Je précise trois choses. La première, c'est que j'ai dit que le vœu avait été reformulé, la version que vous avez sur vos tables, en dialogue, pas tout à fait et pas directement avec les organisations syndicales, pardon de ce raccourci, mais plutôt avec des cabinets

d'adjoints de la Mairie. Ce dialogue est noué avec les organisations syndicales, on va le poursuivre.

Je vois plutôt le vœu comme le démarrage. Pour donner l'historique, c'est une discussion que l'on a avec la Ville depuis des années, on avait identifié ce lieu qui n'a rien donné. J'ai peut-être tort, je dis souvent que les vœux ne sont pas performatifs, celui-là ne le sera pas forcément, mais à un moment donné, on a estimé que pour engager ce dialogue ce serait plus facile si l'on avait l'expression d'un vote des élus. Évidemment, ce n'est pas une fin, c'est plutôt un démarrage, voilà pourquoi on peut avoir des divergences sur la méthode.

Je précise aussi, puisqu'on l'a dit tout à l'heure, que la Bourse du Travail c'est trois bâtiments, le principal rue du Château d'Eau dans le 10e et deux annexes : l'annexe Varlin rue Charlot et l'annexe rue Turbigo. On demande l'étude, la possibilité, sur au moins une des annexes, de pouvoir la consacrer d'abord au centre d'hébergement d'urgence puis à du logement pérenne, tout ou partie. Merci de l'avoir précisé tout à l'heure, bien sûr, on aimerait que cela puisse être fait à destination première des agents et de leur famille.

On s'est entendus les uns et les autres, ce n'est pas une discussion finale, je vous propose que l'on passe au vote. C'était le vœu 11. Qui vote contre ? 7. Qui s'abstient ? 5. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, je n'ai pas fait le compte, mais je crois qu'il est adopté avec les pouvoirs.

Évidemment, je tiendrai compte des discussions que l'on a pour vous associer les uns et les autres au dialogue qui va s'entamer à partir de ce vœu.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

VPC 2025 12 Vœu présenté par les élus Paris en Commun de Paris Centre, relatif au projet de fermeture du service de radiologie et d'imagerie cardiaque du centre de santé Réaumur

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le prochain vœu concerne les menaces de fermeture qui pèsent sur le service d'imagerie médicale du centre de santé Réaumur, que je crois que beaucoup ici connaissent. Ce vœu, dont on a discuté avec les uns et les autres, a vocation à être un vœu de l'ensemble des élus de Paris Centre, c'est en tout cas comme cela qu'on nous propose de l'adopter.

On a demandé à Luc Ferry de le présenter succinctement, de le défendre, avec une vocation à être présenté par l'ensemble des élus de cette table.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Encore une fois, on se trouve confronté à une problématique touchant à la santé publique, avec cette fermeture souhaitée du service de radiologie du centre Réaumur.

Je voudrais aborder le problème d'une manière plus globale. On vient de parler de création de logements sociaux, d'accueil, de mixité sociale, mais faire des logements sociaux destinés à un public moins aisé, voire défavorisé, c'est aussi, autour, créer un écosystème favorable. Si, autour, on n'a que des commerces de luxe, de bouche, de vêtements, etc., comme on se propose encore de faire notamment à Paris Centre avec la votation qui s'en est suivie, et si l'on a des centres de santé qui ne sont plus en secteur 1, à ce moment-là ne faisons pas de logements sociaux, n'accueillons pas de mixité, puisque cela n'a pas de sens.

Avec la fermeture de ce centre de radiologie, ce n'est pas seulement ces publics qui vont être affectés, il y a également un vieillissement de la population et Paris Centre n'y échappe pas. Il faut voir que tous les habitants Centre ne sont pas aisés, il y a des personnes qui habitent Paris et le Marais depuis 30 ans, 40 ans, ce n'est pas le même public que l'on voit arriver pour acheter un appartement à X mille euros le m². Ces personnes, on va leur dire : vous êtes déjà là, mais maintenant si vous voulez vous faire dépister pour un cancer, si vous voulez avoir tel avis, on vous renvoie vous faire examiner ailleurs. Non, cela n'a aucun sens dans une politique, quand on a une politique de la Ville globale sur la mixité et sur la santé, sur le maillage territorial, parce qu'il faut dire quand même que ce centre est le seul centre de secteur 1 avec l'Hôtel Dieu que l'on essaye aussi de préserver sur Paris Centre. On est sur un maillage déjà faible, et là, on nous annonce la fermeture d'un des deux relais de radiologie de Paris Centre.

Nous voterons absolument contre cette fermeture et pour le vœu qui a été déposé. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole. Jacques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Monsieur le Maire, une très rapide explication de vote puisque notre collègue a tout dit et tout bien dit, pour dire que cette fermeture viendrait, si elle est confirmée, après la fermeture du centre Humanis, l'ancien centre mutualiste de la presse, qui était ouvert désormais à toutes les professions et qui, avec le centre Réaumur, est l'un des seuls centres

médicaux de secteur 1 du centre de Paris, voire de Paris, puisque ce que l'on dit peu, c'est que Paris est un désert médical de secteur 1 et toutes les personnes qui veulent accéder à la médecine sans payer de surcote ou en étant remboursées correctement ont de moins en moins le choix.

Pour terminer, je dirais que la centralité du centre de la rue de Réaumur fait en sorte qu'il accueille une population à l'échelle de l'Île-de-France. C'est loin d'être réservé, je pense qu'il y a des statistiques à ce sujet, Catherine le confirmera si elle les a en tête, mais il est loin d'accueillir principalement des habitants de Paris Centre, donc rend un service beaucoup plus large. Ce serait vraiment une grosse perte de ne plus pouvoir disposer de ce centre médical au cœur de notre secteur.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Un tout petit mot de Catherine TRONCA, le docteur Catherine TRONCA, qui est peut-être la personne qui connaît le mieux le Centre ici.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Je suis radiologue dans ce centre de santé, donc je suis tout à fait concernée. Nous avons appris par hasard en novembre 2024, c'est récent, par la direction qui a débarqué dans le service de radiologie le jour où je faisais les mammographies gratuites pour le dépistage du cancer du sein, pour nous dire : vous n'êtes pas rentables, fermeture dans les 6 mois.

Depuis, il y a eu des conseils syndicaux, des mobilisations, néanmoins c'est exactement ce que dit Luc : nous sommes le seul centre de santé de la CPAM, de la Sécurité sociale, sur Paris, tous les autres centres sont mutualistes.

L'argument est la rentabilité, sachant que le centre de santé est propriétaire de l'immeuble de la rue Réaumur et que le but de la mission est de dire : il faut développer par le centre de santé l'offre de soins sur laquelle vous aurez une plus-value, il faut redresser vos finances. À l'heure actuelle, il y a quand même 3 millions de déficit, dont 1 million de déficit pour l'immobilier, mais ce n'est pas le service de radiologie qui coûte 2 millions au centre de santé Réaumur.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Catherine, qui ne prendra pas part au vote pour qu'il n'y ait pas de confusion entre son rôle de médecin et son rôle d'élue, mais qui nous apporte cet éclairage.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, de voter. La proposition étant d'en faire un vœu de l'ensemble des élus de Paris Centre si vous en êtes d'accord.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 1. Qui vote pour ? La majorité, chose que l'on est capable de faire ensemble, je vous en remercie.

On a vocation, et c'est même bien que l'on ne soit pas d'accord sur tous les sujets, mais que l'on puisse se retrouver sur un certain nombre d'entre eux.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2025 13 Vœu présenté par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Pan Yuliang

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela va être le cas, je crois, pour les deux prochains vœux. Il s'agit de ce que j'appelle des vœux performatifs, des vœux mémoriels, qui déclenchent l'inscription dans notre patrimoine de noms. Pour le vœu d'une place en hommage à la culture chinoise, Yohann nous présente le vœu 13.

Je voudrais saluer la présence du président du Conseil représentatif des associations asiatiques de France, cher Jacques Sun, avec ton vice-président ? Valéry Vuong, qui ont été extrêmement importants dans notre construction depuis 5, 6 ans d'une reconnaissance qui manquait sur l'espace public, qui a été exprimée par l'apposition d'une plaque.

Cette recherche que l'on a depuis quelques années de trouver un nom, je m'étais engagé à ce qu'on le fasse avec Yohann avant la fin de la mandature. Si vous en êtes d'accord, ce sera performativement voté par ce Conseil.

Je laisse la parole à Yohann pour présenter l'artiste.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Cher Jacques Sun et Valéry Vuong, merci pour votre présence. Comme vous le savez, le quartier Arts et Métiers Temple dans le 3e arrondissement est un lieu emblématique de l'histoire de l'immigration chinoise à Paris. Depuis un siècle, cette communauté a enrichi notre ville sur les plans culturel, économique, et social. En 2022 avec le CRAAF, Conseil représentatif des associations asiatiques de France et vous-même, Ariel WEIL, qui était très attaché à ce projet, une plaque a été inaugurée au 50 rue Turbigo pour commémorer cette histoire.

Il est temps, par le vœu présenté aujourd'hui, d'aller plus loin. Par ce vœu, nous proposons de nommer la place adjacente à cette place la place Pan Yuliang en hommage à cette artiste sino-française exceptionnelle.

Première femme à intégrer l'école de peinture de Shanghai, elle s'installe en France en 1921 où elle marque l'histoire de l'art par son style unique mêlant tradition chinoise et influence occidentale. Son parcours, de survivante de l'exploitation à figure du féminisme et du mouvement anticolonialiste, force l'admiration.

Honorer Pan Yuliang, c'est reconnaître la contribution des communautés chinoises à Paris et donner davantage de visibilité aux femmes artistes dans l'espace public. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter ce vœu. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Martine FIGUEROA.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je suis ravie, car on en avait parlé les premiers temps quand j'ai repris le poste de Pacôme , le nom de cette artiste avait aussi été cité par Christine Millet que vous connaissez, je pense qu'elle va être ravie que l'on reprenne sa suggestion. Merci à Monsieur Sun d'avoir aussi nommé cette personne. Bien sûr, nous voterons pour.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je pressentais que ce serait un vote unanime, mais on va le vérifier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

Je salue encore une fois la présence de la direction du Conseil représentatif des associations asiatiques de France qui nous accompagne tout au long des différentes commémorations et manifestations de la culture chinoise à Paris.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2025 14 Vœu présenté par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jean Dinh Van

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le prochain vœu est aussi un vœu d'hommage à une figure de la création artistique et des métiers de la mode et de la création, délibération qui est celle de Jimmy BERTHÉ qui va

pouvoir présenter ce vœu. Pardon, peut-être le présenter à deux voix ? Si je n'ai pas les bonnes notes. Il est à la frontière de vos deux délégations.

Je salue la présence d'Océane Brossard, directrice du marketing. Merci d'être présente pour représenter ce qu'est la marque Dinh Van en l'absence évidemment de son créateur aujourd'hui décédé, Jean Dinh Van, dont il est question dans ce vœu. Au hasard, l'un d'entre vous.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au maire, en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs.

Ce vœu est relatif à la pose d'une plaque en hommage à Jean Dinh Van place Gaillon où il a ouvert son premier atelier en 1965.

Dinh Van nous a quitté en 2022, c'était un créateur visionnaire qui a marqué l'histoire de la joaillerie française et dont l'héritage continue de briller à Paris Centre. Reconnu comme l'un des joaillers les plus inventifs de la seconde moitié du XXe siècle, il a su conjuguer savoir-faire traditionnel et avant-gardiste, bouleversant ainsi les codes d'un métier longtemps attaché à l'héritage des parures.

Son talent ne résidait pas seulement dans son expertise technique, mais dans sa capacité à réinventer le bijou, en collaborant avec des créateurs d'univers variés comme Pierre Cardin, César, Paco Rabanne. Il a inscrit la joaillerie dans une dynamique contemporaine, la rendant plus libre, plus audacieuse et surtout plus proche du quotidien.

Au-delà de son impact artistique, il a profondément marqué Paris Centre, en installant son premier atelier place Gaillon en 1965, puis sa première boutique rue de la Paix en 1976. Il a contribué au rayonnement économique et culturel de Paris Centre.

Aujourd'hui encore, sa maison poursuit son développement en perpétuant un héritage d'innovation et de créativité de notre territoire. Paris Centre a toujours été un foyer d'effervescence artistique, de savoir-faire d'exception, Dinh Van en est un parfait exemple. Il nous rappelle que Paris ne se contente pas de préserver son patrimoine, elle l'enrichit, elle l'adapte, elle le fait vivre au fil des générations.

Célébrer Dinh Van aujourd'hui, c'est célébrer l'audace, l'élégance, la modernité, se rappeler que Paris Centre demeure un territoire d'innovation, de création, où l'art et le luxe continuent de se réinventer.

Je donne la parole à Yohann ROSZEWITCH.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Tout est dit et bien dit, je n'aurais pas mieux fait. Je te remercie, Jimmy.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au maire, en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs.

Nous émettons avec Ariel WEIL, Yohann ROSZEWITCH et notre groupe le vœu qu'une plaque soit apposée en hommage à Dinh Van place Gaillon.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'autant plus que la place Gaillon a fait l'objet d'un petit travail de requalification, d'amélioration et de piétonnisation dans le cadre d'Embellir Votre Quartier, cela tombe bien, ce sera une place embellie avec un nom de quelqu'un qui a embelli Paris.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je présume aussi que l'on va peut-être être unanime. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, ce vœu est adopté à l'unanimité.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Peut-être une minute d'interruption pour laisser sortir ceux qui sont venus et qui ont attendu longtemps pour écouter ces vœux. On reprend dans une minute si vous en êtes d'accord.

Interruption de séance de 21 h 49 à 21 h 51.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose que l'on reprenne. Mesdames et messieurs les élus, je vous rappelle à vos postes. Il ne reste presque plus de vœux.

C'est un vœu de Martine FIGUEROA qui porte sur les décorations en plastique sur les façades des commerces parisiens, sujet dont on a déjà débattu ici. Je propose que Martine le présente.

VPC 2025 15 Vœu présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Union Capitale, relatif aux décorations en plastique sur les façades des commerces parisiens.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je vais aller assez vite. Pourquoi ce vœu ? Parce qu'en traversant toutes les rues de Paris Centre, on a encore beaucoup d'établissements qui ont ces installations.

Il y a 7 points, comme on l'avait déjà inventorié. La sécurité : ces décorations sont hautement inflammables et ne respectent pas les normes des établissements recevant du public, cela cause un danger aussi pour les habitants.

L'esthétique : je ne vous cache pas que quand on les regarde, elles sont installées sans consultation des architectes des bâtiments de France.

Le patrimoine : Paris Centre est reconnu pour son patrimoine, il est particulièrement affecté avec de nombreux commerces concernés, je pourrai vous donner des photos.

L'entretien et l'hygiène : ces décorations se dégradent rapidement, créant un sentiment de négligence sur les façades des établissements.

L'écologie : leur bilan carbone élevé est contraire aux engagements écologiques de la Ville.

La réglementation : le PLUb et le projet d'aménagement visent à protéger le patrimoine et harmoniser les façades.

L'initiative : on avait voté en Conseil de secteur une charte pour inciter les commerçants à retirer ces décorations, grâce à vous, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons, avec le groupe Union Capitale, depuis un an, avoir quelques preuves d'existence de cette charte destinée aux commerçants. Tout ce qui est en cohérence avec l'esthétique : durcir un peu les vérifications et verbalisations de ces établissements, et que la Ville prenne ses responsabilités et donne des moyens aux arrondissements pour effectuer des contrôles nécessaires.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. On connaît bien ce sujet, on avait porté ici même un vœu en ce sens. Je laisse Dorine répondre.

Dorine BERGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Merci, chère Martine FIGUEROA, d'avoir voulu faire, en quelque sorte, un peu de contrôle qualité sur un certain nombre de process de la Ville de Paris. À l'origine, il s'agissait d'un vœu porté par Ariel WEIL et adopté au Conseil de Paris en février 2024.

Je me permets de rappeler l'objectif essentiel : mettre un coup de frein à cette mode des fleurs en plastique aux façades d'un certain nombre d'établissements, essentiellement des restaurants. Un certain nombre avait été dénombré dans l'espace public, car ces installations mobiles qui peuvent être démontées à tout moment ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme et n'empiètent pas sur l'espace public. On avait identifié un risque d'incendie, il y avait des considérations esthétiques avec lesquelles on peut être d'accord ou pas.

Ce qu'il s'est passé et qui est très intéressant, c'est que les services de la Ville se sont saisis du sujet pour envisager si la rédaction d'une charte était possible, mais il s'avère que c'est une méthode de régulation qui est assez lourde, car s'agissant de dispositifs mobiles qui ne nécessitent pas d'autorisation préalable, la question de l'élaboration de la charte montrait que les capacités d'intervention de la Ville étaient limitées. La création d'une contrainte esthétique sur des espaces privés ne nécessitant pas de demandes d'urbanisme a été jugée très complexe et coûteuse à mettre en œuvre et les services se sont mis en lien avec les ABF et la DRAC pour comprendre leur capacité d'action de leur côté.

Notre boussole a toujours été, surtout, la sécurité publique et le droit. C'est pour cela que d'autres solutions ont été explorées. Grâce à la volonté d'un certain nombre d'élus, de responsables d'associations de commerçants ouverts au dialogue qui ont compris la nécessité d'une régulation, on a pu faire en sorte de responsabiliser cette tendance. D'abord, il y a eu un changement de matériaux, dans un certain nombre des cas avec des exemples de fleurs séchées et ignifugées qui prennent en compte le risque d'incendie, qui esthétiquement vieillissent beaucoup mieux, et qui n'ont pas du tout la même esthétique dans l'espace public.

La création de cette charte sera réservée uniquement si la situation devenait à nouveau incontrôlable, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Nous considérons que la situation s'est améliorée. On a pris la mesure du danger de ces installations, le fait est que le risque d'incendie est diminué et que la qualité des matériaux s'est améliorée. C'est le rôle d'une mairie de secteur que de faire ce travail de médiation et de régulation qui ne passe pas nécessairement par des interventions plus coercitives ou répressives, notamment des

verbalisations dont le montant paraissait tout à fait excessif par rapport à tout ce qui se pratique en matière de police de l'urbanisme.

C'est un process qui a été plutôt gagnant-gagnant, à la fois pour les services de la direction de l'urbanisme qui ont pu se concentrer sur les problèmes prioritaires des habitants de Paris Centre, notamment les devantures de magasins et les terrasses, vous savez que sur ce sujet nous n'hésitons pas à verbaliser et à réguler fortement l'espace public, et pour les commerçants en leur évitant un surplus administratif et sans briser une tendance de création et de liberté d'entreprendre.

J'ajoute qu'actuellement, s'agissant des restaurants, je vous renvoie à un article du Monde publié hier ou aujourd'hui, il y a un certain nombre de restaurants parisiens qui ont de grandes difficultés.

Dans ce contexte économique difficile pour les commerçants et les restaurateurs, nous réaffirmons notre compréhension, notre soutien, et notre capacité d'agir intelligemment avec eux. Nous avons sur ce sujet préféré la régulation plutôt que la répression.

Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce vœu ? La recommandation est de voter contre, c'est cela ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, il n'est pas adopté, mais avec 6 voix pour.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté.

VPC 2025 16 Vœu présenté par le groupe écologiste du Conseil du Premier secteur relatif à l'accès au jardin des Rosiers par la rue des Francs-bourgeois (4e arrondissement) déposé par Corine Faugeron et Jacques Boutault co-président.es du groupe écologiste

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons encore deux vœux. L'un est retiré, je crois, Corine, le vœu 16, au profit d'un travail qui se poursuivra dès demain matin.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

En effet, j'avais déposé un vœu pour l'accès au jardin des Rosiers par la rue des Francs-Bourgeois, mais un travail est déjà en route, comme je le disais dans le vœu, et il doit

normalement s'accélérer demain matin. On a un rendez-vous avec toutes les parties prenantes et j'espère que l'on va aboutir à une bonne solution. Je retire donc mon vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Corine. Ce n'est pas le vœu qui est performatif, c'est la menace d'un vœu.

VPC 2025 17 Vœu présenté par le groupe écologiste du Conseil du Premier secteur relatif à l'expulsion des jeunes mineurs isolés de la Gaité Lyrique (3e arr) déposé par Corine Faugeron et Jacques Boutault co-président.es du groupe écologiste

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il reste un vœu qui concerne la Gaité Lyrique, présenté par Corine ou Jacques.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Le vœu que je vous présente sur la situation des jeunes mineurs ou en recours de minorité expulsés la semaine dernière de la Gaité Lyrique est un vœu qui fait appel à votre humanité, car il concerne des humains mineurs ou en recours de minorité, et l'humanité dans ce cas rejoint le droit, si l'on en croit le rapport d'activités de la défenseure des droits Claire HEDON, publié le 2 février dernier, c'est tout récent.

Dans ce rapport, on lit que les jeunes mineurs isolés ne doivent pas être enfermés et doivent bénéficier d'une prise en charge conforme à leurs besoins et à leur intérêt supérieur. Ainsi, en toute circonstance, ils doivent être assurés du respect de leurs droits les plus fondamentaux, tels que le droit à l'identité, à l'éducation, à la santé, et aux loisirs. Elle estime également que les jeunes exilés se disant mineurs doivent être considérés comme tels et jouir immédiatement des droits et de la protection s'y attachant le cas échéant, jusqu'au prononcé d'une décision judiciaire définitive. Elle rappelle à ce titre la nécessité que leur situation soit examinée dans les meilleurs délais par l'autorité judiciaire saisie. Elle regrette que les examens d'âge osseux ne soient pas proscrits par la loi au regard de l'atteinte à la dignité qu'ils représentent et de leur manque de fiabilité.

Face à la situation d'aujourd'hui, il faut que l'État mette à disposition l'Hôpital du Val de Grâce inoccupé depuis plusieurs années et que la Ville, aidée par les associations qui suivent les jeunes, organise cette occupation jusqu'au prononcé de la décision judiciaire. La durée de la procédure est de 6 à 8 mois, les procédures étant engagées, cela devrait durer moins longtemps. On demande à la justice d'établir par ces procédures les responsabilités de chacun entre l'État et le Département.

Je suis désolée qu'il faille passer par un vœu pour respecter le droit, et j'espère que nous allons tous, en respect du droit, le voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pour répondre, Shirley WIRDEN. Sauf s'il y a des demandes d'intervention. Aurélien VÉRON d'abord.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

L'évacuation étant actée et réalisée, on peut refaire l'histoire, je rappelle que dans les 48 heures de l'occupation d'un bâtiment public, il y a flagrance, la police a proposé d'évacuer tout de suite ce local qui n'est pas du tout adapté à l'accueil de qui que ce soit, migrant ou pas) qui se chargent de l'accueil des migrants et des autres associations ont refusé. Pendant 3 mois, ils ont été menacés, parfois brutalisés, donc ils se sont mis en retrait, aujourd'hui je pense qu'une grande partie d'entre eux est licenciée. Ils ont fait un choix qui leur a coûté pas mal d'angoisse, d'inquiétude et aujourd'hui, d'argent.

Je rappelle que l'OFPRA, dont c'est le métier, a déclaré l'essentiel de ces migrants majeurs. Une toute petite minorité est mineure, eux, il faut les prendre en charge. C'est d'ailleurs la Ville, je crois, qui doit les prendre en charge, ce qu'elle n'a pas fait. C'est la Mairie de Paris qui a demandé au tribunal administratif l'ordonnance d'évacuation, qu'elle a obtenue, mais qu'elle n'a pas appliquée, alors que la préfecture de police proposait de le faire.

Je trouve que la politisation de ce dossier est inquiétante, parce que les migrants que j'ai rencontrés, avec qui j'ai discuté, qui n'étaient certainement pas mineurs, avaient déjà une idéologie très ancrée en eux sur le colonialisme, sur la France qui avait volé leur passé, etc., je ne suis pas sûr que démarrer l'intégration en France par un squat pareil, encadré par des mouvements d'extrême gauche avec des revendications violentes et avec des menaces, notamment du commerce voisin, soit un premier pas positif pour arriver en France.

D'ailleurs, j'ai eu ce débat avec eux : pourquoi vous êtes en France ? Vous attendez quoi ? Parce que vous dites que la France vous a colonisé et vous a fait énormément de dégâts, que la France vous doit quelque chose, vous venez ici pour réclamer votre dû ou vous venez ici parce que vous rêvez de la France ?

Toutes les associations qui les entourent, dont certaines sont subventionnées par la Mairie de Paris, sont des associations anticapitalistes, décoloniales, qui les traitent en victimes. S'ils ont 20 ou 25 ans, qu'ils se considèrent déjà comme victimes et qu'on leur doit tout, c'est compliqué, et je pense que ce n'est pas le meilleur moyen pour les intégrer en France.

Je suis pour un traitement de logement, certainement d'accompagnement pour les valeurs de la République française qui sont différentes des leurs, d'avoir des qualifications pour avoir un métier, d'avoir une carte de séjour. Là, on a affaire à des gens qui n'ont pas de carte de séjour, qui squattent un bâtiment public, qui le vandalisent, l'état du bâtiment est catastrophique, et qui sont majeurs.

On est quand même loin du paysage idyllique que vous dressez. Ce sont 450 drames individuels, 450 problématiques à traiter.

Dire qu'il faut accueillir tout le monde je n'y crois pas, personne n'y croit à part vous peut-être, mais beaucoup de Français n'y croient pas. C'est un traitement compliqué qui nécessite du cas par cas, et en tout cas pas en commençant par cette voie-là.

Je leur souhaite bonne chance à tous, certains devront retourner chez eux parce qu'ils n'ont aucune raison de rester en France, d'autres seront bien accueillis et j'espère qu'ils feront un parcours d'intégration très réussie, car on a besoin de sang neuf en France. Mais dire : ils sont tous les bienvenus, c'est formidable ce qu'il s'est passé, on va les défendre, c'est une vision caricaturale que je ne défends pas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'était pas vraiment l'objet du vœu. Je laisse Shirley répondre sur la proposition.

Je pense que l'on est en grande divergence, mais je ne veux pas que l'on introduise ici un débat sur un sujet qui dépasse ce Conseil et le temps que l'on a ici, mais plutôt sur des questions de positionnement dans le règlement.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Ils sont majeurs et pas mineurs, donc cela répond déjà quand même à la question.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

On ne le sait pas, ils sont en recours de minorité, c'est très bien expliqué par la défenseure des droits.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que Shirley réponde.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Sur le vœu que vous portez, on est évidemment d'accord sur le fond, je condamne très clairement l'évacuation sans relogement pertinent qui a été fait la dernière fois. Quand l'État veut que ses opérations réussissent, elle sait le faire, pendant les JO on a pu voir que les relogements qui avaient été proposés ont été couronnés de succès.

Depuis 2022, l'État ne répond pas à ses engagements, c'est sa compétence de prendre en charge les réfugiés, elle ne le fait pas, cela repose entièrement sur la Ville qui est bout de ses capacités et qui remplit bien souvent le rôle de l'État.

Là, en la matière, je partage le vœu sur le fond, mais sur la méthodologie, la présomption de minorité serait un transfert de la compétence de l'État vers la Ville, et en termes de cohérence par rapport au vœu que l'on a précédemment voté sur le rappel des engagements de l'État, cela n'est pas possible pour nous de l'inscrire dans ce Conseil. Je pense que cela dépasse également Paris Centre.

Je ne suis pas d'accord non plus avec la manière dont se passent les fameux tests de minorité, etc., tout cela est un scandale de bout en bout, mais si l'on veut pouvoir inscrire une politique de solidarité et sociale de long terme, on doit exiger que l'État prenne ses responsabilités. La Ville a déjà trop pris en charge ces questions par rapport à l'État, en plus, on n'en a ni les moyens ni les capacités, puisque cela n'est pas de la compétence de la Ville. S'il y a transfert de compétence de l'État vers la Ville de manière globale, pourquoi pas, mais cela s'accompagne de moyens et de dotations et ce n'est pas prévu à l'heure actuelle.

Je redis que ces jeunes ne devraient pas devoir aller à la Gaité Lyrique ou dans des lieux en étant mal accompagnés, etc., que les associations font le travail qu'elles peuvent, les associations font leur travail, nous, on fait notre travail, parfois, souvent, c'est difficile face au fait que l'État soit sourd. Je le redis, tous les matins j'ai un point avec la mission d'urgence sociale sur les campements et sur le dialogue avec l'État qui est inexistant puisqu'il ne répond pas. Monsieur le Maire fait plusieurs courriers au préfet régulièrement sur des situations pour demander des opérations de relogement, cela n'est pas accepté, il n'y a donc pas d'issue là-dessus.

Pour nous, cette présomption de minorité, c'est un transfert de compétence et ce serait se tirer une balle dans le pied sur le long terme, y compris pour les premiers concernés. Voilà le sens du rejet de ce vœu, qui n'est pas sur le fond, mais sur la méthodologie et la

cohérence avec ce que l'on a précédemment voté. J'espère que vous le comprendrez, mes chers collègues.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Luc FERRY a demandé la parole.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. C'est une explication de vote.

Bien que je sois entièrement d'accord avec ce que vient de dire Shirley, je vais soutenir ce vœu, parce que l'on ne peut pas faire autrement que le soutenir bien qu'il pointe du doigt deux responsabilités.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Shirley, avec cette excuse de minorité on va reporter cela sur l'Hôtel de Ville, ce qui veut dire que la préfecture que nous visons, c'est-à-dire l'État, la préfecture étant le représentant de l'État sur le territoire, va se dire : regardez, l'Hôtel de Ville ne fait rien, la Mairie ne fait rien, et c'est eux qui ont fait pourrir cette situation. Cela vient effectivement en contradiction avec ce que l'on avait déjà dit, que l'on pointait les responsabilités de l'État dans ce domaine.

J'avoue que j'étais hésitant pour ce point technique à rejoindre Shirley, mais Aurélien VÉRON a fini de me convaincre de le soutenir, puisqu'effectivement, il y a une différence d'approche, une très grande différence d'approche et de vision de cette situation, et je pense que la France a les moyens de le faire, elle prétend l'avoir, elle a le moyen d'accueillir ces publics d'une façon décente.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Vraiment trente secondes.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je rappelle que le budget du logement d'urgence, c'est presque 1 % du budget annuel de l'État. Dire que l'État ne fait rien est faux, je rappelle qu'ils ont tous eu une proposition de relogement à Rouen, à Orléans, je ne sais pas. C'est peut-être choquant pour vous. Je crois qu'Orléans et Rouen sont des villes tout à fait honorables. 6 ont accepté, les autres sont partis dans la nature. Il y a eu proposition de relogement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On peut très bien en dehors du Conseil organiser une discussion sur cela. On a des positions distinctes sur le sujet, une divergence sur ce vœu a été discutée au sein de la majorité.

Il y avait une proposition de modifier, cela peut se faire en séance, une contre-proposition, je crois, Shirley. On peut la réitérer, pour le voter. C'était la suppression dans ce vœu du transfert de la responsabilité à la Ville qui la prend déjà, puisque les lieux sont des lieux de la Ville alors que c'est une prérogative de l'État. Il n'a pas semblé judicieux à un certain nombre d'entre nous de transférer sans aucune compensation, sans autre forme de procès, une contrainte, une obligation de l'État à la Ville.

Si cette clause était retirée, je crois que c'était la proposition de Shirley, le vœu peut être voté. Est-ce que cela peut faire l'objet d'une modification possible, Corine ?

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

On ne va pas demander cela, en revanche exiger de l'État qu'il prenne ses responsabilités, on est évidemment d'accord sur cette question, mais on ne peut pas le faire au détriment des jeunes, à qui ont été proposés des relogements à Rouen et en Val de Loire, je ne pense pas que ce soit Orléans, à mon avis c'est plus loin, mais peu importe.

Le problème de ces propositions est que c'était les transférer dans une autre région, alors que leurs dossiers sont ici, dans le département de Paris, dans la région Île-de-France, et le transfert entre régions est extrêmement compliqué. Il faut qu'ils terminent leur recours de minorité, ils sont tous en recours de minorité. Comme le dit la défenseure des droits, et dieu sait que ce n'est certainement pas une gauchiste, ils doivent être pris en charge et accompagnés comme des enfants jusqu'à la fin de la procédure judiciaire.

On demande juste à la justice de répartir les responsabilités entre l'État et le Département. Pendant ce temps on est obligé, on est la ville la plus riche de France, on est la région la plus riche de France, je ne vois pas pourquoi il faut les balancer sur des régions beaucoup moins riches en espérant qu'ils soient pris en charge.

Vous dites aussi que ce ne sont que des associations anticapitalistes qui s'en occupent, c'est un peu normal, les capitalistes ne sont pas prêts à s'en occuper, je trouve cela plutôt logique. C'est une carence, mais bon. Si les capitalistes veulent bien s'en occuper, on veut bien des associations capitalistes, on n'est pas sectaire.

Ce vœu, je pensais qu'on allait tous le voter puisque l'on avait quand même cet appui de la défenseure des droits qui est là pour faire respecter le droit et l'humanité.

Voilà, chacun votera en sa conscience.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Juste pour comprendre, je crois qu'ici il y avait une majorité de gens qui pense qu'il fallait leur proposer un relogement pertinent, la formule de Shirley est que l'on ne gagne rien à avoir des gens qui rejoignent la rue et d'autres campements. Je crois que personne, je crois même qu'Aurélien VÉRON est d'accord que cela n'a aucun sens de sortir de la Gaité Lyrique pour aller sur les quais. Mais ce n'est pas la proposition.

Le sujet débattu, qui a fait l'objet d'une réponse de Shirley, je suis désolé si je n'ai pas compris, la réponse était de ne pas voter pour finalement dire que l'État soit déchargé de cette responsabilité.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Ce n'est pas ce que demande le vœu, puisque le vœu demande à l'État d'ouvrir l'hôpital du Val de Grâce, et l'hôpital du Val de Grâce, c'est l'État. L'idée est, le temps des recours, de faire travailler ensemble l'État et le Département. Manifestement, c'est impossible.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je crois que je n'ai pas compris. Je laisse Shirley reformuler sa réponse.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Corine, ce serait vraiment bien d'écouter ce que Shirley propose.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'ai entendu. Elle ne veut pas que l'on parle de recours de minorité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il n'y a pas de débat désorganisé. La parole à Shirley, ce sera la dernière intervention avant le vote. Merci.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

La présomption de minorité conduit de manière nécessaire le transfert de compétence de l'État vers la Ville. À partir du moment où l'on dit : nous, Paris Centre, nous Paris, on reconnaît la présomption de minorité, l'État a juste à nous dire : c'est de votre compétence,

merci, bonsoir. Déjà qu'il le fait sans que ce soit le cas, là c'est du pain béni. C'est une question de méthodologie. C'est écrit.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Non. Je sais ce que j'ai écrit, je suis désolée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a eu des temps de débat, des temps d'exposition. C'est la délégation de Shirley, elle fait une recommandation.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

« Je demande qu'une présomption de minorité soit accordée à toutes les personnes se déclarant mineurs non accompagnés afin qu'elles soient prises en charge par la protection de l'enfance le temps du recours »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est un transfert sans contrepartie de l'obligation de l'État à la Ville.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Il y a écrit : « le temps des recours ». Je suis désolée, ce n'est pas *ad vitam aeternam*, c'est le temps des recours. Cela change tout. C'est vraiment malhonnête.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Le temps du recours, c'est tout de même à l'État de prendre en charge, et la défenseure des droits, c'est très bien ce qu'elle dit, mais elle n'a qu'à le porter auprès du gouvernement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que chacun prenne sa responsabilité et que l'on procède au vote, chacun s'est exprimé, la discussion peut se poursuivre après le Conseil, je pense que l'on n'aura pas éclusé le sujet.

Sur ce vœu, tel qu'on l'a eu, tel qu'il est formulé, sans modification, sur recommandation négative de Shirley à cause de cette formulation, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, il n'est pas adopté dans sa formulation.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ceci clôture notre Conseil, merci de votre patience. Pardon, il y a une question.

Une personne du public

Bonsoir, c'était très intéressant. J'ai juste une question du public par rapport à ce vœu que vous avez débattu. Au-delà de vos problématiques de qui est responsable de quoi, est-ce que vous avez conscience que mineurs ou majeurs, les 300 ou 400 personnes à la rue, migrants, vont errer dans Paris, être encore en détresse, encore peut-être occuper d'autres lieux ou revenir à la Gaité. Sincèrement, j'ai peut-être mis aussi 3 mois à réaliser à quel point c'était une situation bloquée par des questions politiques et je le déplore.

Aujourd'hui, que vous soyez heureux ou pas qu'ils ne soient plus dans la Gaité Lyrique, le problème n'est pas résolu. Je comprends tout à fait que quand on est un groupe de 350 personnes en détresse dans un autre pays… qu'on se pose la question de pourquoi il n'y en a que 6 qui ont accepté d'aller en province, est-ce que vous, vous y allez ?

Quand on arrive dans un pays, que l'on est tout seul, qu'il y a une forme de groupe qui se met en route, je ne sais pas depuis combien de temps ils étaient dans le jardin de Belleville, tout ce que je vois c'est qu'il y a, au-delà des migrants, des mineurs, des majeurs, plein

de personnes à la rue que l'on appelle PAR, ce n'est plus SDF je ne sais pas pourquoi, mais vous avez sûrement une très bonne raison de les appeler PAR au lieu de SDF.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La question, s'il vous plaît.

Une personne du public

La question c'est que, s'il vous plaît, prenez conscience qu'un hébergement d'urgence…

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vraiment la question, s'il vous plaît.

Une personne du public

La question est, si vous n'ouvrez pas un lieu tel que le Val de Grâce ou autre chose pour accueillir ces personnes à la rue et ces migrants, cela va se reproduire, ces problèmes, et qui en paye le prix ? Ce sont les habitants, les commerçants, les gens qui se montent les uns contre les autres pour des questions qui doivent être de votre responsabilité, que ce soit la municipalité ou l'État. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La question est, est-ce que l'on en a conscience ? Je crois que l'on vient d'en débattre pendant 30 minutes.

Une personne du public

Mettez-vous d'accord, vous tous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est une question. Vous l'avez posée. Je crois qu'elle était au centre de ce vœu, mais on va reformuler. Merci beaucoup pour la question.

On va reformuler si ce n'était pas clair. Ce qui a été dit, je laisserai la conclusion à Shirley, car c'est sa délégation, c'est elle qui porte le sujet au sein de la majorité ici. Si l'on pose une question, il vaut mieux écouter la réponse. Je veux bien que l'on reste pour répondre à la question, mais il faut écouter la réponse.

Je le redis, la question c'est tout l'enjeu du débat des 30 dernières minutes, c'est pourquoi, alors même qu'un lieu a été proposé depuis le début de cette crise qui n'est pas la Gaité Lyrique qui n'est pas adaptée pour des raisons liées à sa programmation, à son personnel, et aussi à la configuration des lieux, un lieu a été proposé, cela a fait l'objet de débats au

Conseil de Paris : un lycée dans le 15e arrondissement, un lieu très spécifique, dont les murs appartiennent à la Ville.

Vous voyez bien que l'on n'est déjà pas dans l'application du règlement, puisque c'est à l'État, on l'a dit et répété ici, dans l'état actuel de la législation, de mettre à l'abri ces jeunes présumés majeurs dans l'attente du recours, dont on sait d'ailleurs très bien que dans la grande majorité des cas il aboutira à la non-reconnaissance de la minorité. Ce sera encore une fois à l'État de les mettre à l'abri, c'est son obligation légale.

Shirley a parlé de manière intéressante d'un relogement pertinent, pas une proposition inacceptable parce que loin du lieu de recours. On peut être d'accord ou pas sur cela, mais la demande de la Ville, de ce Conseil, avait été que ce soit un lieu pertinent, à Paris, il y avait même un lieu proposé par la Ville dans ses murs.

On regrette, je l'ai regretté auprès du préfet de région, représentant de l'État, que cette évacuation soit une évacuation *de facto*, sèche, avec un relogement naturel, immédiat, dans la rue. C'est indigne, je pense que l'on est à peu près tous d'accord.

Shirley, je te laisse compléter.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Vous avez été très clair, Monsieur le Maire. Je comprends ce que cela provoque et j'entends la colère et la lassitude, mais j'ai l'impression que l'État nous a aussi à l'usure.

En tant qu'élue avec un mandat, avec un respect, la loi, je ne suis pas ministre, j'aime bien la contester de temps en temps, mais en l'occurrence je crois qu'en la matière cette politique de solidarité nationale doit, sur le fond même du sujet, être assurée par l'État, elle ne peut pas dépendre d'une collectivité territoriale d'une ville. Cela voudrait dire que l'on arrive dans une ville plutôt qu'une autre, cela dépend du budget, etc. Ce n'est même pas une question de qui a de l'argent ou pas pour pouvoir le faire, Paris, effectivement, si on veut on a de l'argent, on propose des lieux, etc.

C'est une question de comment on organise de manière politique sur l'ensemble du territoire une égalité de traitement face aux migrants et un accueil digne de ces personnes. En ce moment, ce n'est pas le cas, c'est de pire en pire. Je me refuse à leur concéder cela, la Ville est aidante, elle propose des lieux, met en place des gymnases, on fait venir des associations, venues à la Gaité pour relayer les équipes qui auraient pu partir bien avant,

je leur concède qu'ils ont tenu très longtemps, ils auraient pu partir bien avant, la Ville aurait fait le job quand même. Simplement, c'est une question d'égalité de traitement.

Je vais aller plus loin, de mon point de vue personnel, je pense que la protection de l'enfance doit aussi relever de l'État. On ne peut pas traiter les enfants de manière différente sur l'ensemble du territoire. Il y a une cohérence politique là-dedans, en tant qu'élu on doit pouvoir être garant de cela. Les associations ont un autre rôle, qui est d'interpeller l'État sur ses responsabilités aussi. J'espère qu'à un moment l'État répondra. Je peux vous dire qu'en termes de sollicitations de l'État de notre part, et de ce que fait Léa Filoche également, c'est le cas.

Peut-être que ce que je dis peut paraître un peu froid, sans doute que cela l'est par rapport aux enjeux, mais je pense en mon âme et conscience que c'est quelque chose qui s'établit sur le long terme, et qui doit être garant de ce qu'est le service public national.

Ce problème de la migration ne va pas se régler tout de suite, loin de là, il faut qu'une solution coordonnée et nationale soit proposée, et qu'on ne balance pas, que Paris n'envoie pas à Orléans, à Rouen, à Nantes, je ne sais où, des petits groupes de migrants, ce n'est pas comme cela que cela va fonctionner. Je le redis, quand on voit comment cela s'est passé pour les JO, cela s'est extrêmement bien passé, la Ville ne peut pas faire face à ce type de situation, elle n'en a pas les moyens, ce n'est pas la législation actuelle.

Si demain la législation change, en tant qu'élue j'applique la législation, mais je crois qu'il est préférable que cela reste un à niveau national au vu de l'ampleur du sujet et en termes d'égalité de traitement de ces personnes qui arrivent en France et qui doivent pouvoir être accueillies dignement.

Pardon de ma longueur.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette réponse. Je vous remercie beaucoup de votre présence si tardive.

La séance est levée à 22 h 28.

Ariel WEIL Maire de Paris Centre	Catherine TRONCA Secrétaire de séance